

ESPACES PUBLICS EN TRANSITION : LA QUALITÉ PAYSAGÈRE COMME VECTEUR DE BIODIVERSITÉ ET D'ADAPTATION CLIMATIQUE

Mardi 11 Avril 2023



Elisabeth SICARD, parc urbain sur les berges de l'Aisne, Soissons

PROGRAMME

> ECHANGES EN SALLE 9h-11h

1/ Mot d'accueil et propos introductifs

Nicolas REBEROT, Maire de la commune de RESSONS-LE-LONG / Martin HENNEBICQUE, CAUE de l'Aisne

2.1/ Les aménagements paysagers et le paysage, une réponse transversale et un outil d'adaptation de nos villes et villages aux effets du changement climatique

Martin HENNEBICQUE, paysagiste au CAUE DE L' AISNE

2.2/ Biodiversité, pourquoi et comment la préserver ?

Camille GOSSE, chargé de mission au CPIE des PAYS DE L' AISNE

2.3/ Ressons-le-Long: maintien et développement du végétal comme outil de réponse aux enjeux de la commune

Alexis ENGEL, Responsable du Centre Technique Municipal et Jardinier de la commune

> VISITE de la commune 11h à 12h30

3/ Déambulation dans la commune, visite et exemples concrets d'aménagements paysagers réalisés par la commune en vue de lutter contre les effets du changement climatique

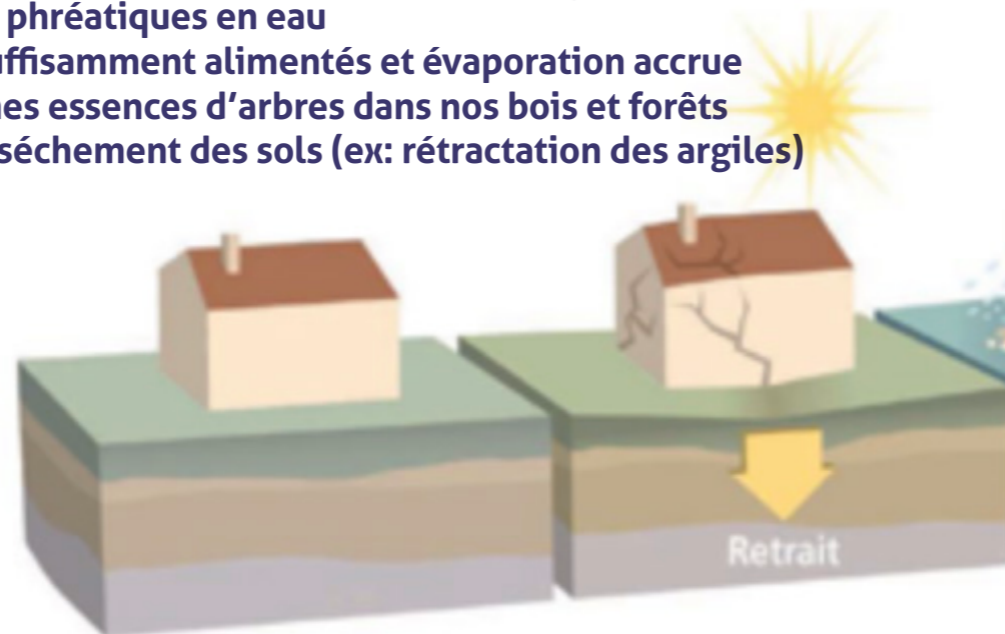
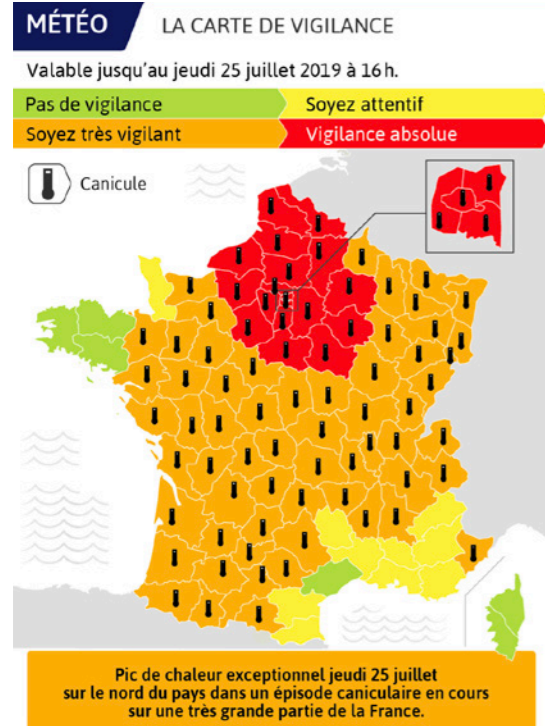
Alexis ENGEL / Camille GOSSE / Martin HENNEBICQUE

QUELS SONT LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ?

QUELS SONT LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ?

Chaleurs extrêmes et sècheresses prolongées (même en hiver)

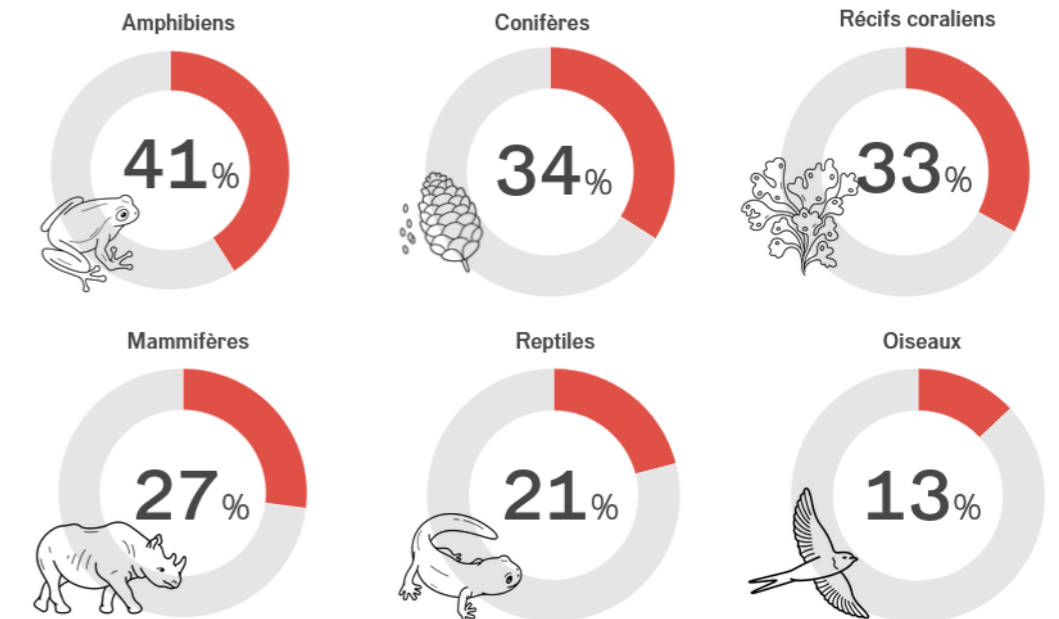
- > difficultés de recharge des nappes phréatiques en eau
- > étendues d'eau et cours d'eau insuffisamment alimentés et évaporation accrue
- > dépérissement accéléré de certaines essences d'arbres dans nos bois et forêts
- > mouvements de terrains dus à l'assèchement des sols (ex: rétractation des argiles)



Effondrement de la biodiversité (associée aux activités humaines)

41 000 espèces menacées d'extinction*

Pourcentage d'espèces menacées en 2022

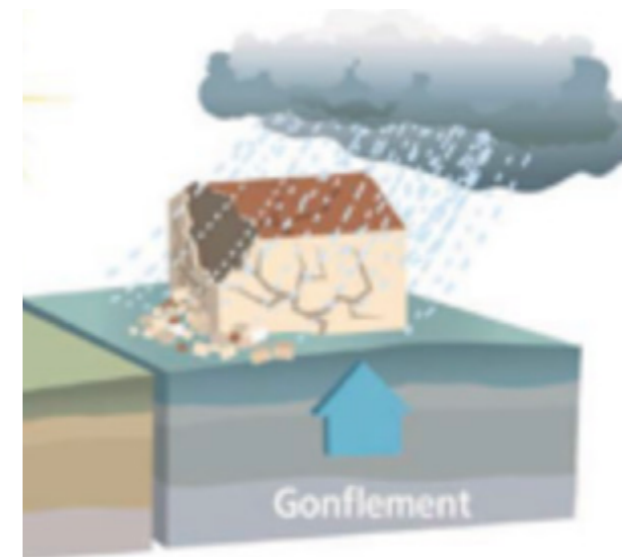


* hors insectes
Source : UICN

Reporterre
Le média de l'écologie

Episodes pluvieux, orages et tempêtes plus violents, dévastateurs

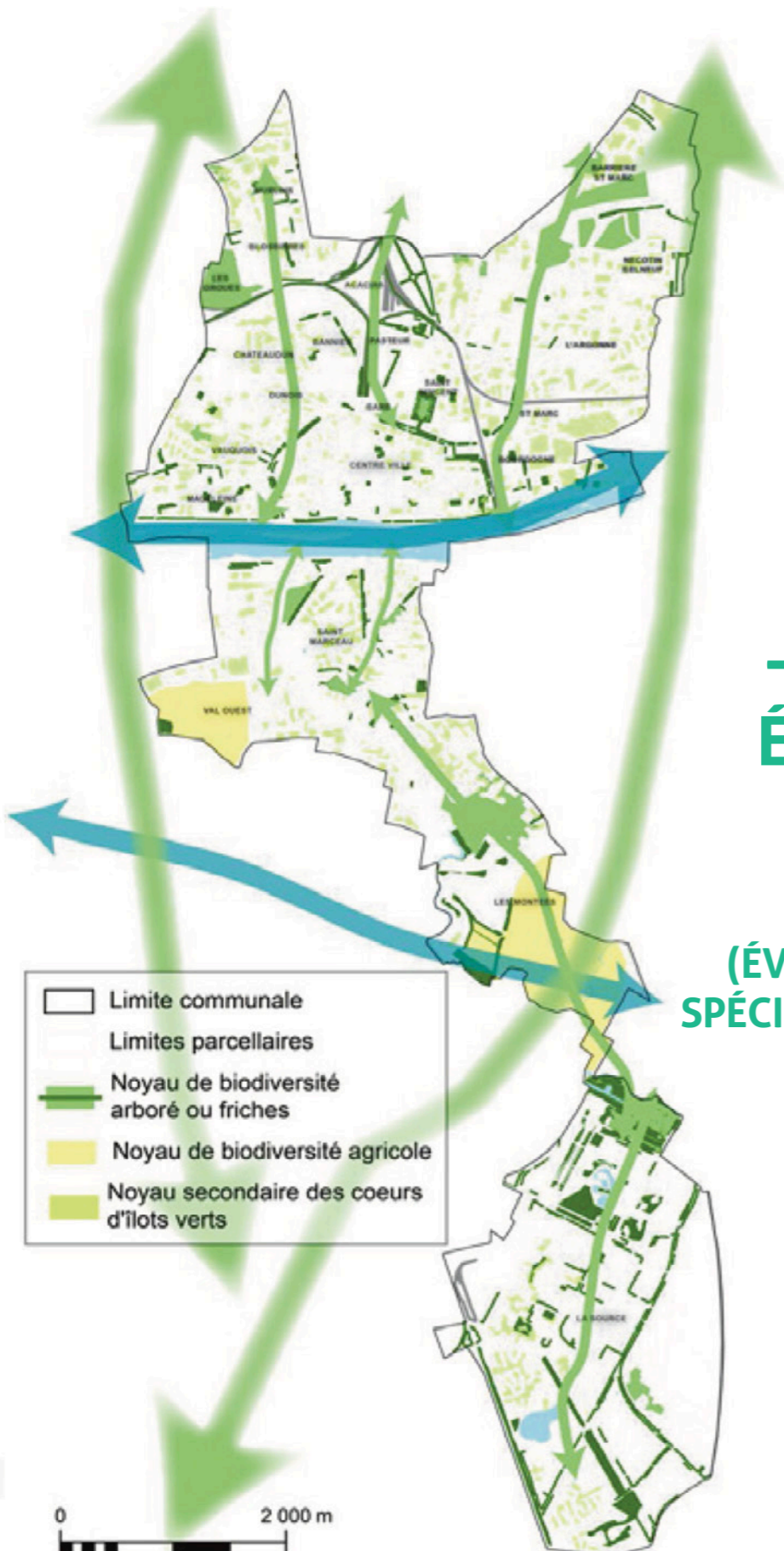
- > Coulées de boues
- > Inondations
- > Submersions
- > Mouvements de terrains: érosion, gonflement des sols ...



QUELLE RÉPONSE APPORTER FACE À CES PHÉNOMÈNES ?

-> RÉTABLIR/CONFORTER LE MAILLAGE VÉGÉTAL ET HYDRAULIQUE AU SEIN DE NOS TERRITOIRES ("TRAME VERTE ET BLEUE") :

**UNE RÉPONSE TRANSVERSALE, CONCRÈTE, EFFICACE ET ÉCONOME
POUR LUTTER CONTRE CES PHÉNOMÈNES**



-> MENER UNE RÉFLEXION GLOBALE À TOUTES LES ÉCHELLES DE LA COMMUNE AFIN D'APPORTER DES RÉPONSES ADAPTÉES ET PÉRENNES

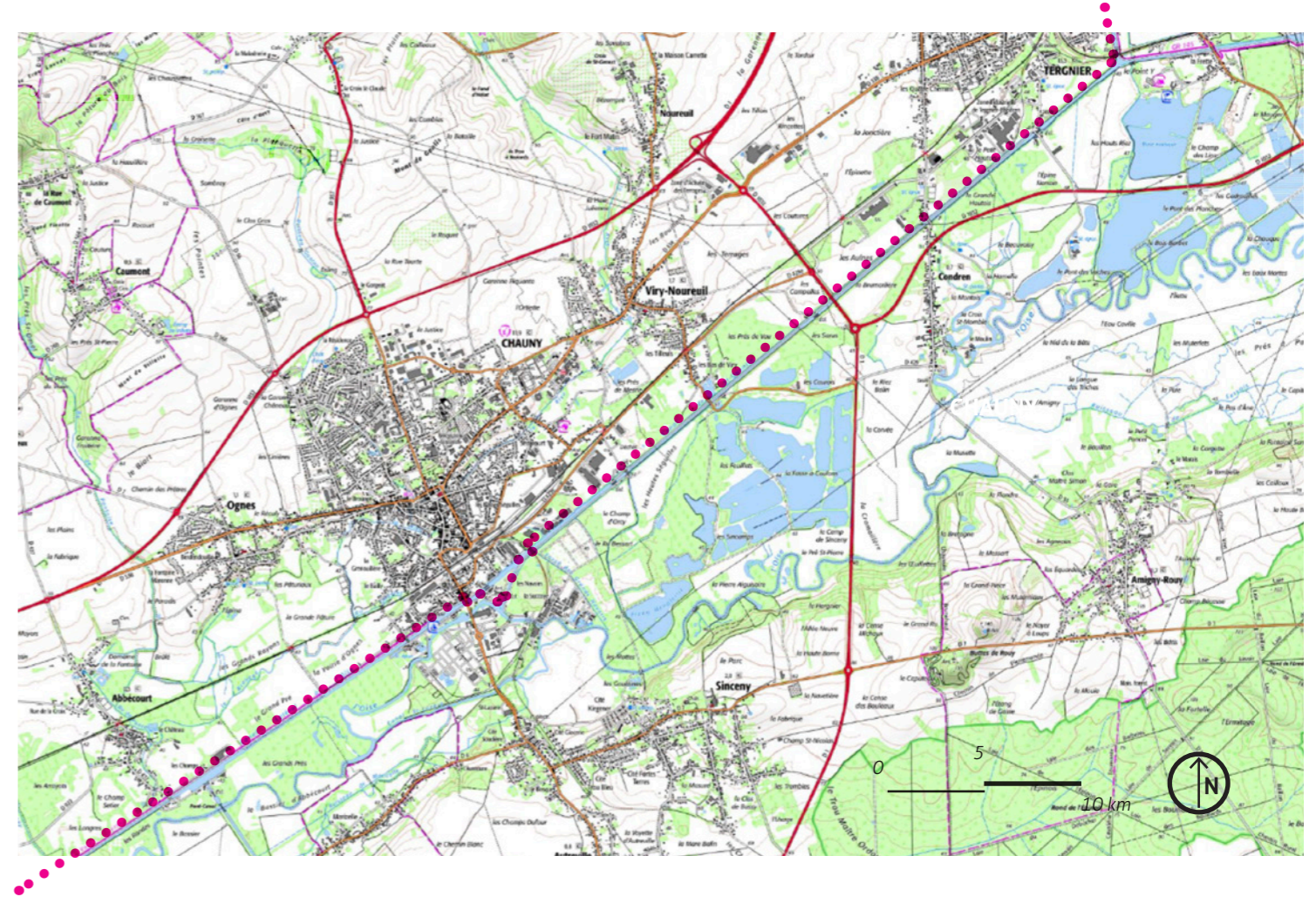
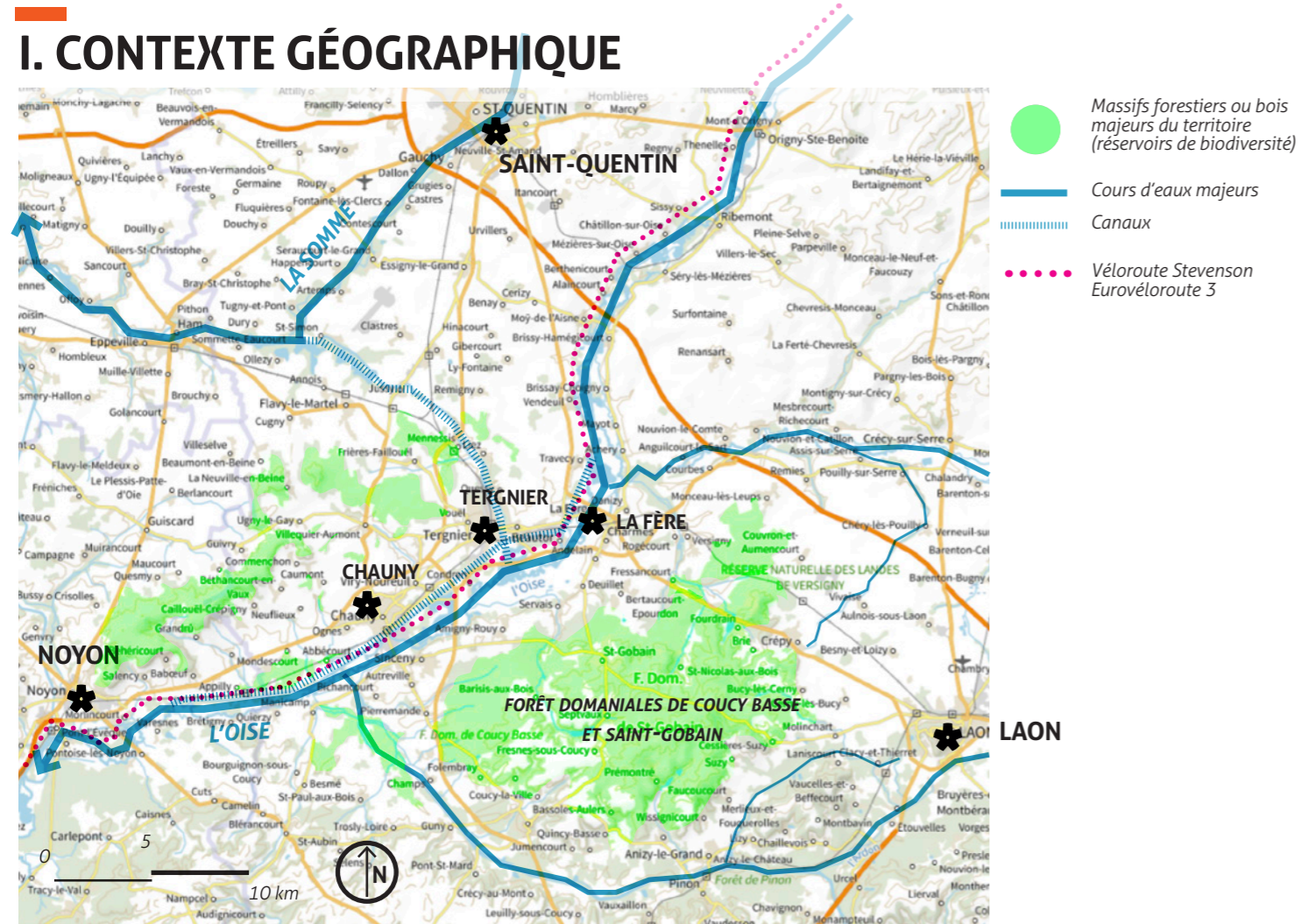
(ÉVITER UNE RÉPONSE SYSTÉMATIQUE, ISOLÉE, PONCTUELLE, PRENDRE EN COMPTE LES SPÉCIFICITÉS ET CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE DANS LEQUEL S'INSCRIT LA COMMUNE)

NOTION DE RÉSEAUX, MAILLAGE, INTERCONNEXIONS, NUANCER/PLANNIFIER/ HIÉRARCHISER LES ACTIONS DANS LE TEMPS

Cartographie : Urban-Éco, 2012, d'après orthophotographie IGN
Fond de plan : Cadastre DGI

-> QUELLE MÉTHODOLOGIE? ANALYSER/COMPRENDRE LE CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE ET LES DYNAMIQUES ÉCOLOGIQUES ET/OU HYDRAULIQUES À UNE ÉCHELLE ÉLARGIE DU TERRITOIRE (EMBOÎTEMENT DES ÉCHELLES)

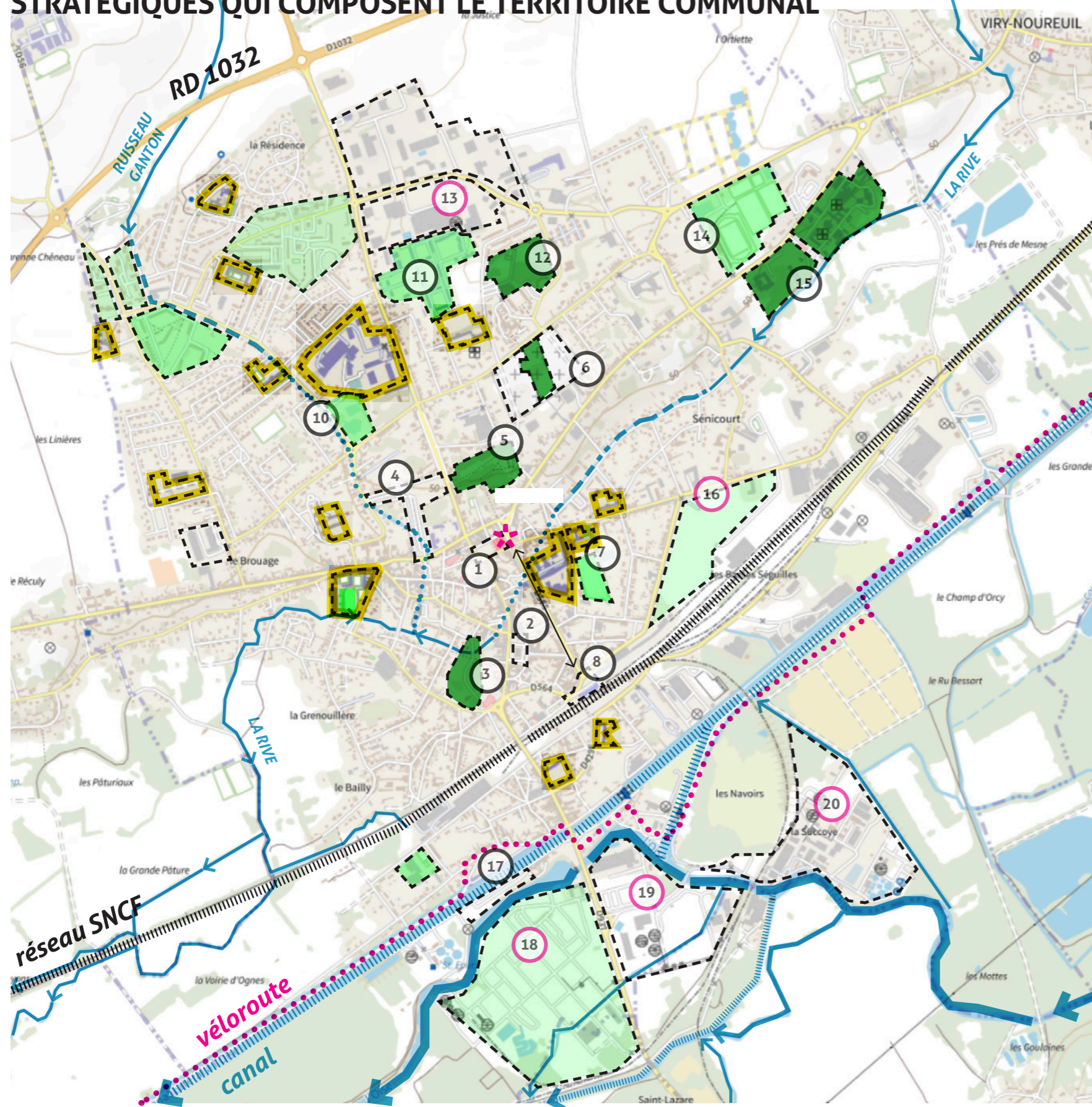
I. CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE



(NOTIONS DE RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ, DE CORRIDORS ÉCOLOGIQUES, DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOSYSTÈMES...)

... PUIS À L'ÉCHELLE DE COMMUNE DÉFINIR LES ENJEUX ET LES POTENTIELS DE CHAQUE ESPACE PUBLIC

VII. POTENTIELS ET ENJEUX (TRAME VERTE ET BLEUE) DES ESPACES MAJEURS ET STRATÉGIQUES QUI COMPOSENT LE TERRITOIRE COMMUNAL

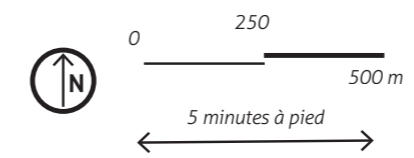


LÉGENDE

- Cours d'eaux majeurs
- Canaux
- Ruisseaux visibles souvent accompagnés d'une ripisylve
- Ruisseaux invisibles canalisés souterrains ...
- Véloroute Stevenson
Eurovéloroute 3
- Domaine public (état/région/département/commune)
- Domaine privé (friches, zones commerciales, d'activité ou industrielles)
- Domaine public (établissements scolaires)
- Mairie

ENJEUX GÉNÉRAUX DE LA TRAME VERTE ET BLEUE -> ESPACES DONT LES STRATES VÉGÉTALES CONTRIBUENT AU MAILLAGE COMMUNAL - À PRÉSERVER

- Trame végétale développée à préserver / sources d'inspiration pour de futurs projets
- Trame végétale présente, incomplète, à développer
- Trame végétale en cour de développement à conforter, à préserver comme structure paysagère des futurs projets d'aménagements
- Trame végétale absente ou insuffisante, à développer, à diversifier, sites à fort potentiel (emprises larges)
- Sections de ruisseau enterrés et invisibles à révéler au sein du tissu urbain lâche (emprises de rue très larges permettant cela)







-> DÉFINIR LES ENJEUX PUIS HIÉRARCHISER LES ACTIONS À MENER SUR LA COMMUNE

SELON LES PRIORITÉS, LES OPPORTUNITÉS, ETC

VIII. RÉTABLIR DES CONTINUITÉS VÉGÉTALES, RÉVÉLER L'EAU DANS LA VILLE, ACCOMPAGNER/DÉVELOPPER LES MOBILITÉS DOUCES

ENJEUX GÉNÉRAUX

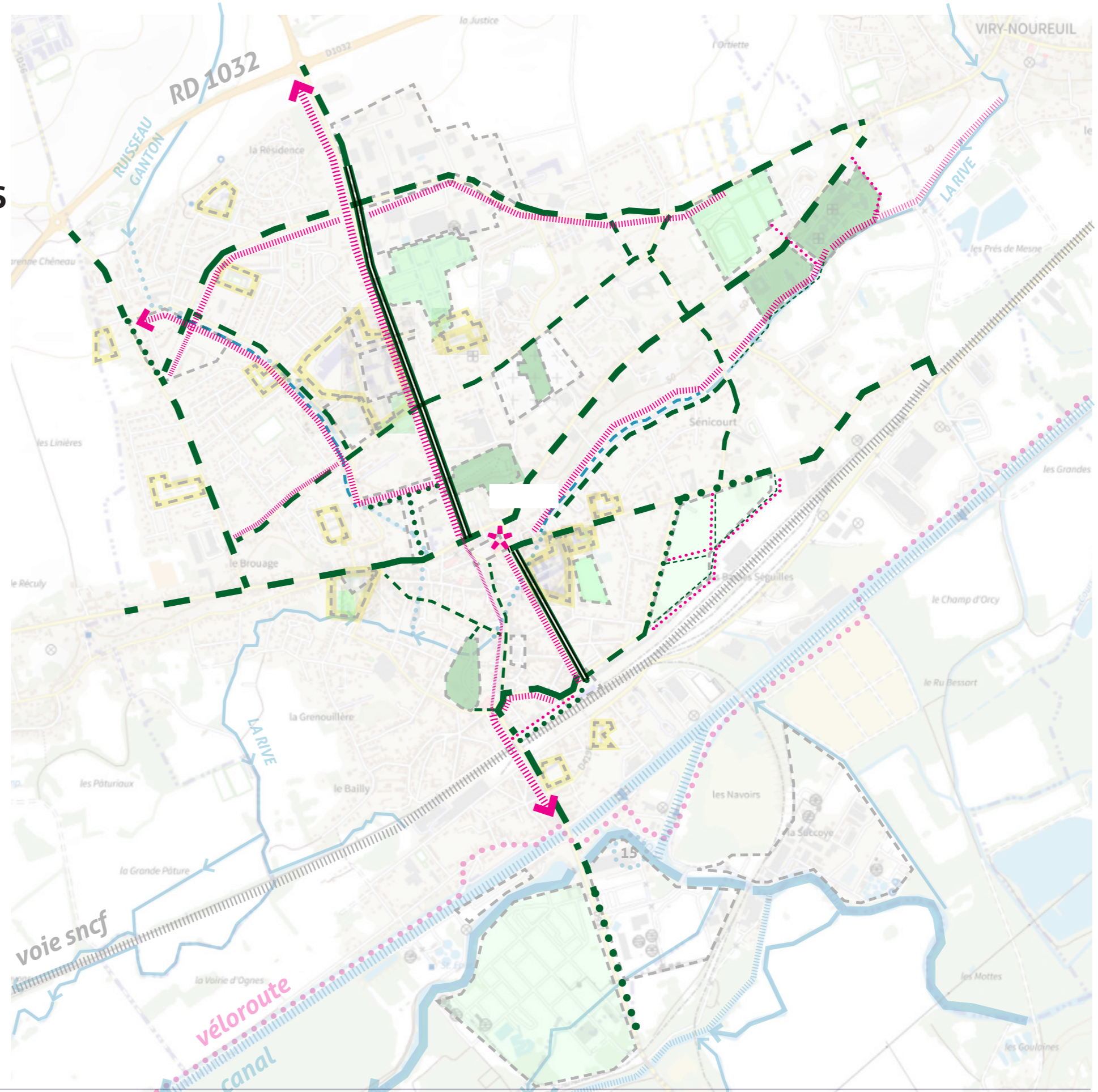
- COMPLÉTER LE MAILLAGE VÉGÉTAL DU TERRITOIRE
- RELIER LES ÎLOTS VÉGÉTAUX OU À FORT POTENTIEL DE LA VILLE
- ACCOMPAGNER / VALORISER LES AXES STRUCTURANTS

-  Alignements d'arbres existants à préserver, à conforter
-  Alignement ou frange arborés fragmentés à renforcer et/ou diversification/complément des strates végétales
-  Continuités végétales diversifiées à créer
-  Hypothèses de développement d'une trame de mobilité douce associées aux continuités végétales créées

(Discussions à mener avec le service voirie du département pour les voies concernées et faisabilités à vérifier selon la présence de réseaux ou disponibilité des emprises)



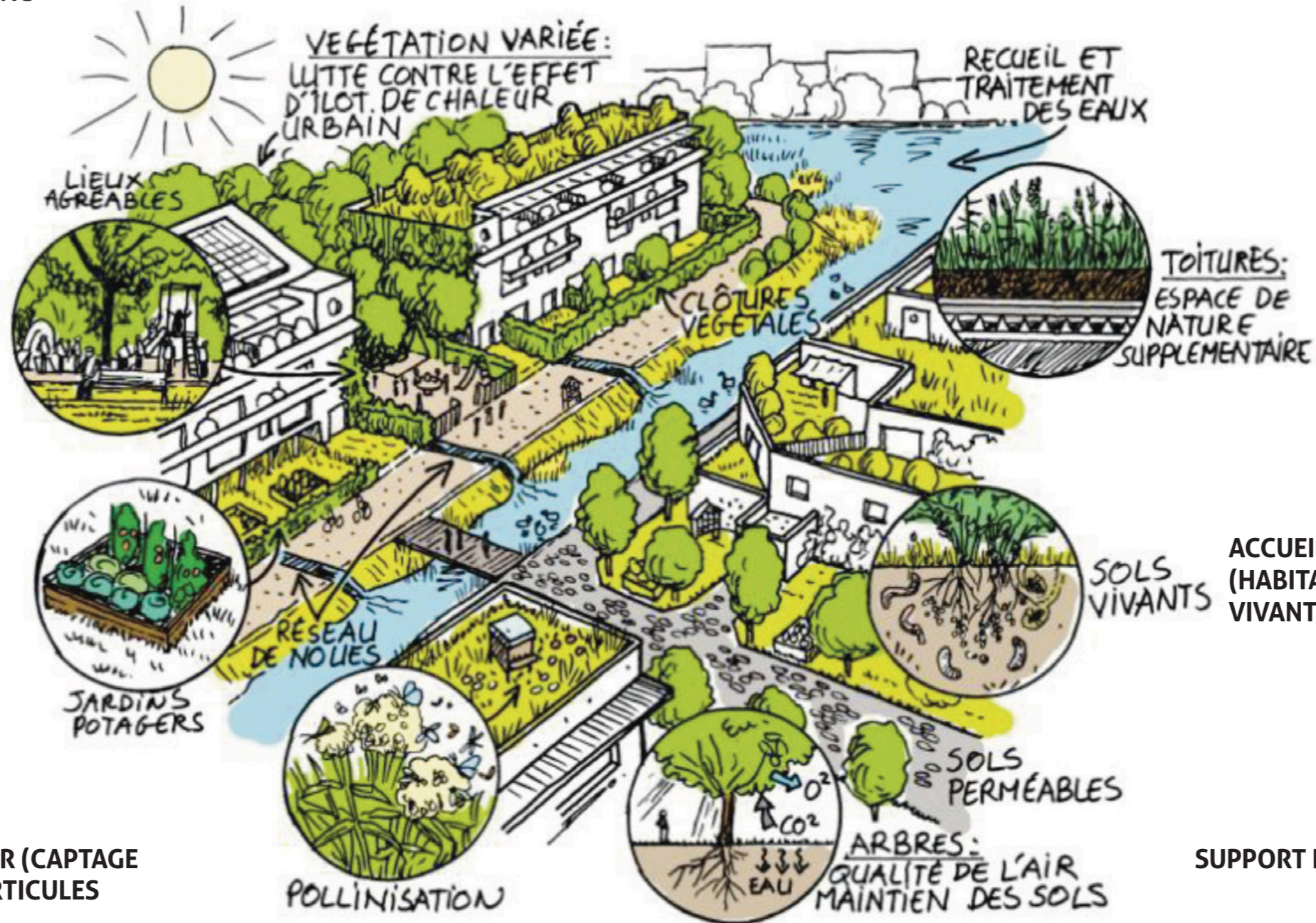
0 250 500 m



-> ACCUEILLIR L'EAU ET LE VÉGÉTAL AU SEIN DE NOS VILLES ET VILLAGES: DEUX ÉLÉMENTS AU SERVICE DE L'ADAPTATION CLIMATIQUE DE NOS TERRITOIRES

UNE OPPORTUNITÉ POUR VALORISER LE PATRIMOINE, AMÉLIORER LE CADRE DE VIE ET LE BIEN-ÊTRE DES HABITANTS

COLLECTE DES EAUX DE RUISSELLEMENT AU PLUS PRÈS ET ABORPTION ACCÉLÉRÉE POUR RESTITUTION RAPIDE À LA NAPPE PHRÉATIQUE



RAFRAICHISSEMENT ET APPORT D'HUMIDITÉ DANS L'AIR

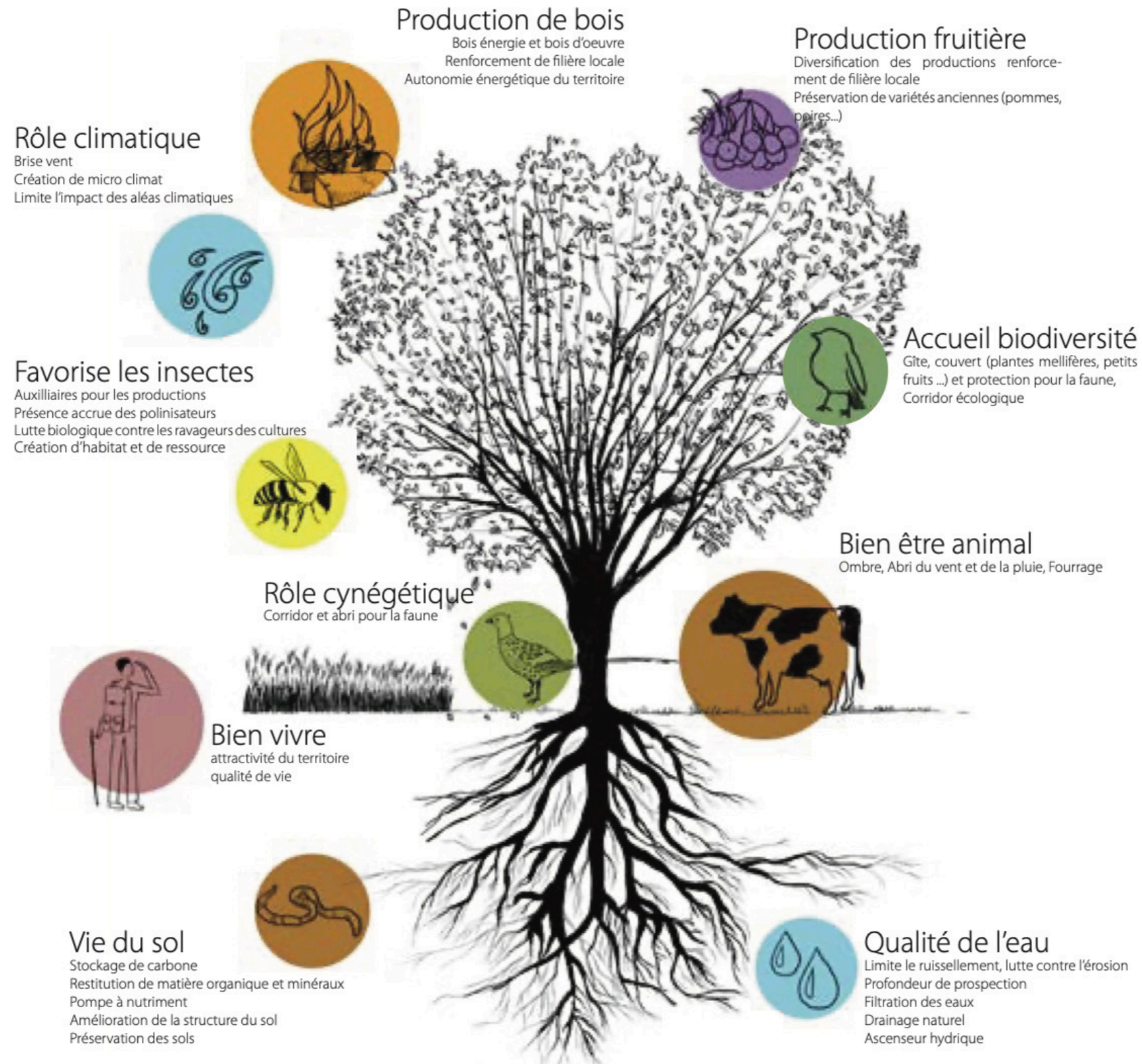
ACCUEIL DE LA BIODIVERSITÉ (HABITATS, SOLS ET MILIEUX VIVANTS)

ASSAINISSEMENT DE L'AIR (CAPTAGE DU CARBONE ET DES PARTICULES FINES)

SUPPORT DE MOBILITÉS DOUCES

Source : Naturparif

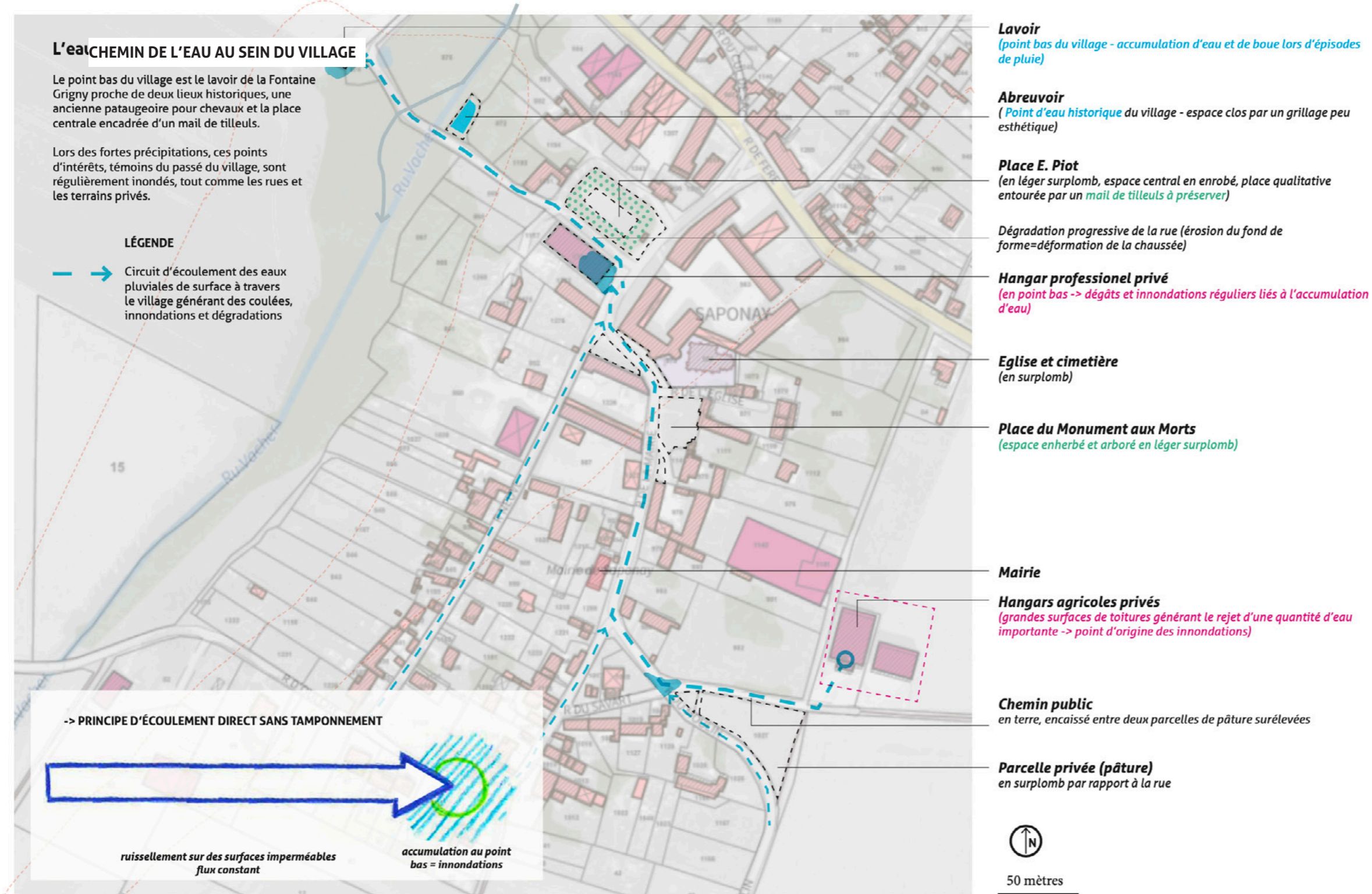
-> ZOOM SUR... LA MULTITUDE DE SERVICES RENDUS PAR LES ARBRES ET LES HAIES



Source: CAUE 41

-> UN EXEMPLE CONCRET: UNE REFLEXION MENÉE DANS LE CADRE D'UNE MISSION DU CAUE. LA GESTION INTÉGRÉE DES EAUX PLUVIALES, UNE OPPORTUNITÉ POUR VALORISER LES ESPACES PUBLICS D'UN VILLAGE DE L' AISNE

I. PROBLÉMATIQUES MAJEURES LIÉES AU RUISSELLEMENT DE L'EAU SCHEMA D'ÉTAT DES LIEUX



5

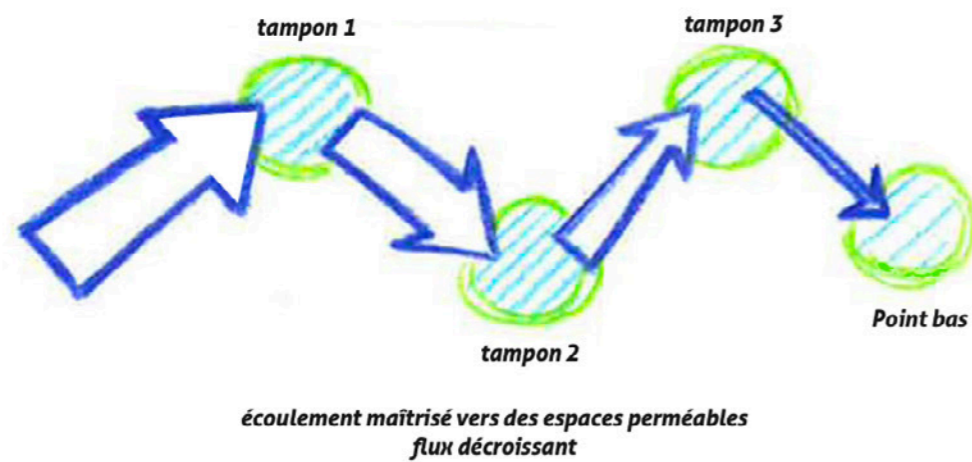
-> UN EXEMPLE CONCRET: UNE REFLEXION MENÉE DANS LE CADRE D'UNE MISSION DU CAUE. LA GESTION INTÉGRÉE DES EAUX PLUVIALES, UNE OPPORTUNITÉ POUR VALORISER LES ESPACES PUBLICS D'UN VILLAGE DE L' AISNE

II. VERS UNE GESTION PROGRESSIVE DES EAUX PLUVIALES DANS LES ESPACES PUBLICS ET / OU PARCELLES ADJACENTES

-> SCHÉMA DE PRINCIPE ET HYPOTHÈSES D'AMÉNAGEMENT

-> SOUS RÉSERVE D'OPPORTUNITÉS FONCIÈRES, DE CAPACITÉS D'INFILTRATIONS LOCALISÉES, D'ABSENCE DE RÉSEAUX ET DE POSSIBILITÉS EN TERME DE TOPOGRAPHIE

-> ÉCOULEMENT, CAPTAGE, TAMPONNEMENT, INFILTRATION ET/OU REJET PROGRESSIF DES EAUX DE RUISSELLEMENT TOUT AU LONG DU PARCOURS



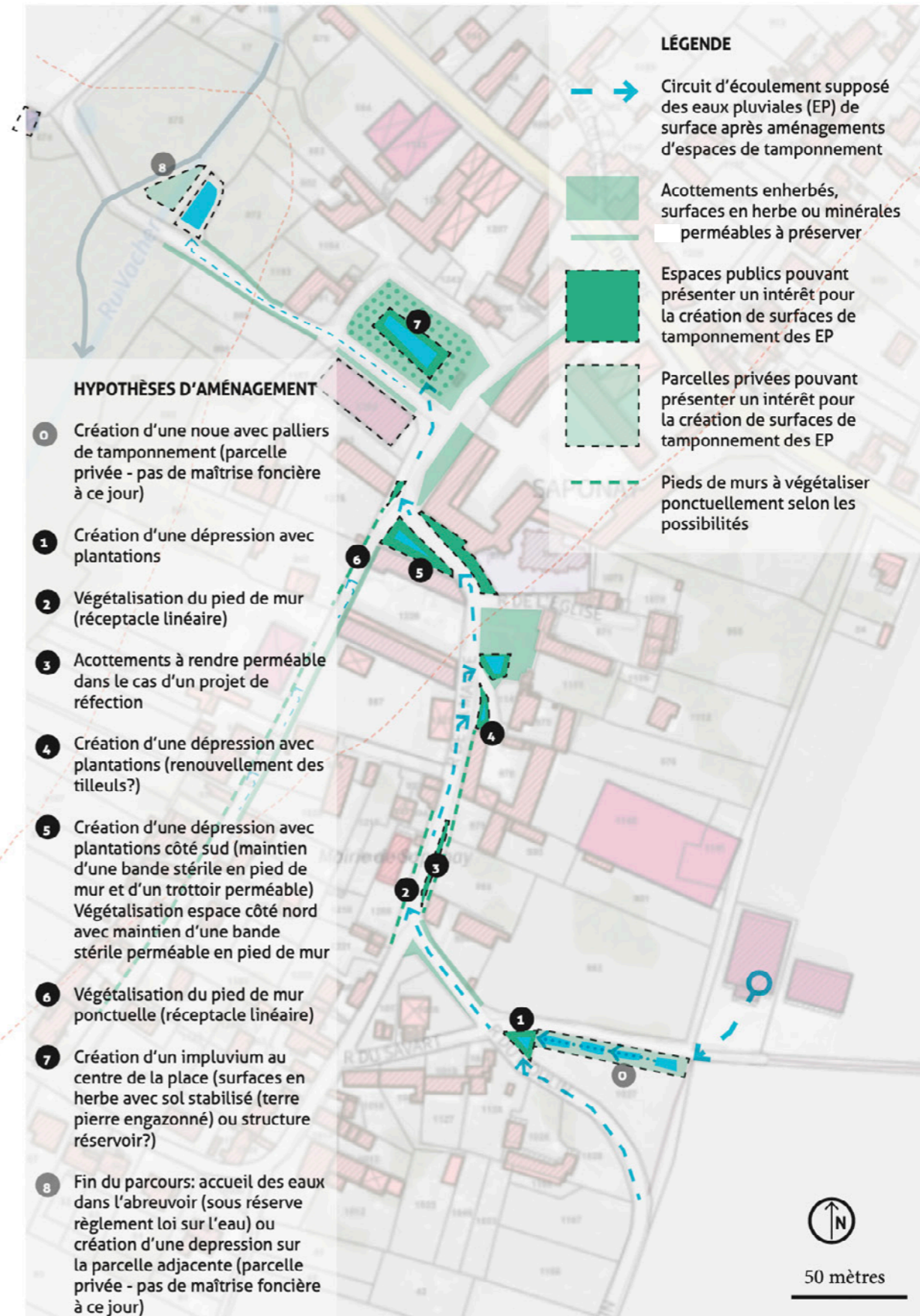
-> Végétaliser les pieds de murs (tamponnement linéaire)



-> Créer des espaces ponctuels de tamponnement et/ou d'infiltration (jardins de pluie)



-> Saisir l'opportunité de gérer les eaux pluviales pour valoriser les lieux historiques et le centre du village (espaces de vie)



-> UN EXEMPLE CONCRET: UNE REFLEXION MENÉE DANS LE CADRE D'UNE MISSION DU CAUE. LA GESTION INTÉGRÉE DES EAUX PLUVIALES, UNE OPPORTUNITÉ POUR VALORISER LES ESPACES PUBLICS D'UN VILLAGE DE L' AISNE

IV. QUELQUES EXEMPLES DE PRÉCONISATIONS PAR ESPACE

-> Végétaliser les pieds de murs (tamponnement linéaire)



-> Saisir l'opportunité de gérer les eaux pluviales pour valoriser les lieux historiques et le centre du village (espaces de vie)

Projection des espaces lors d'un épisode de fortes pluies

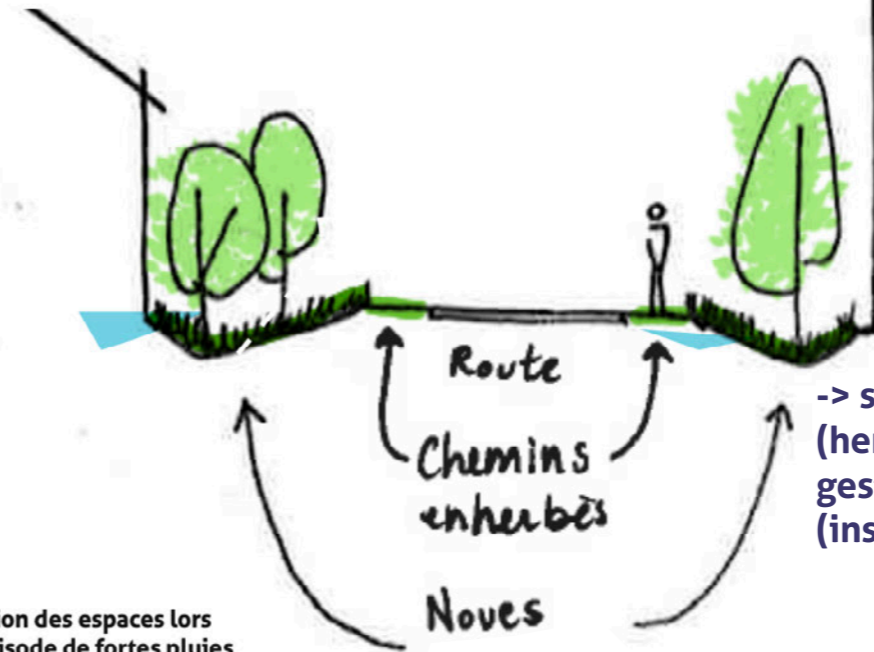


Foncier non disponible à ce jour

Noue à créer ?

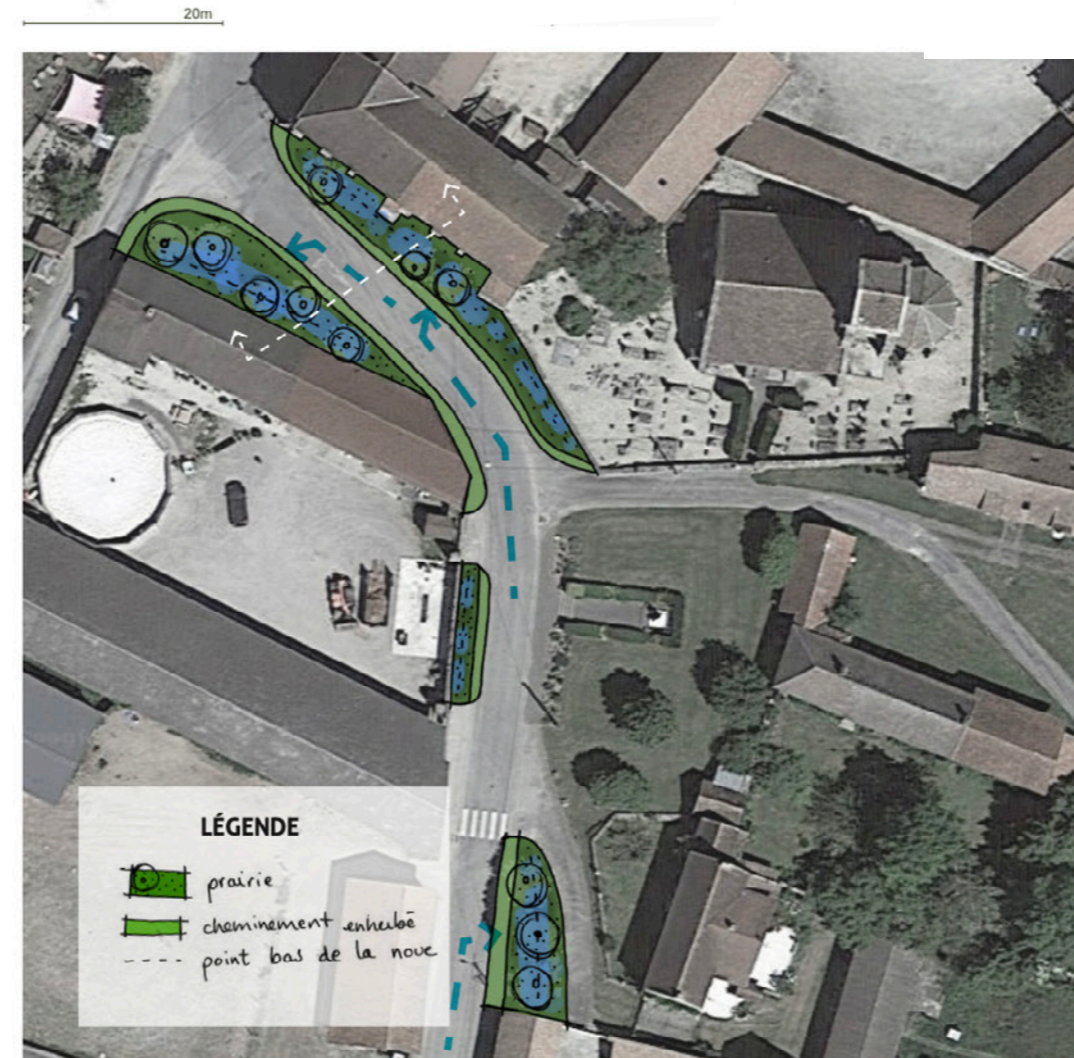
Abreuvoir à valoriser

-> Créer des espaces ponctuels de tamponnement et/ou d'infiltration des eaux (=jardins de pluie)



-> strates végétales diversifiées (herbes hautes, arbustes, arbres) + gestion adaptée = diversité d'habitats (insectes, pollinisateurs, etc)

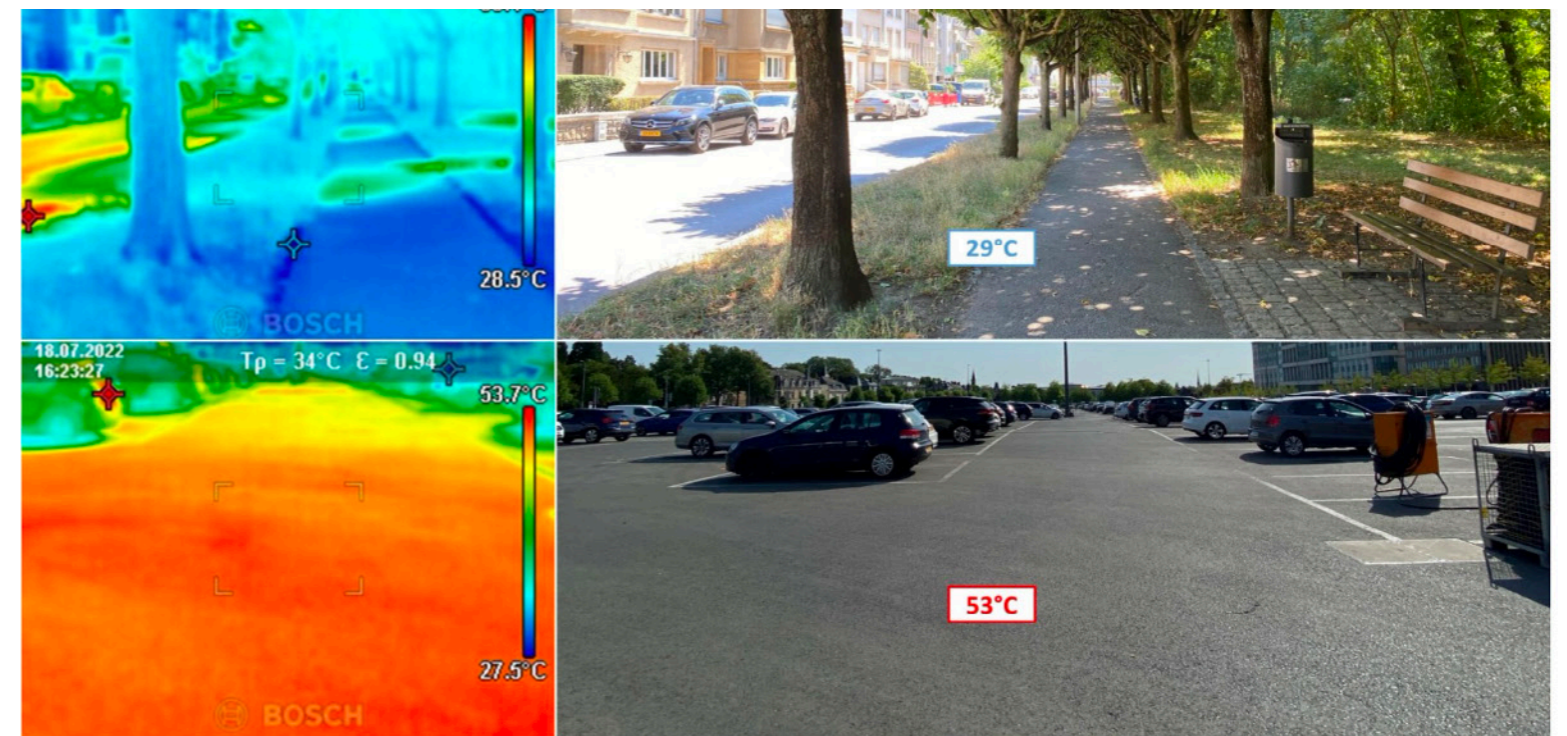
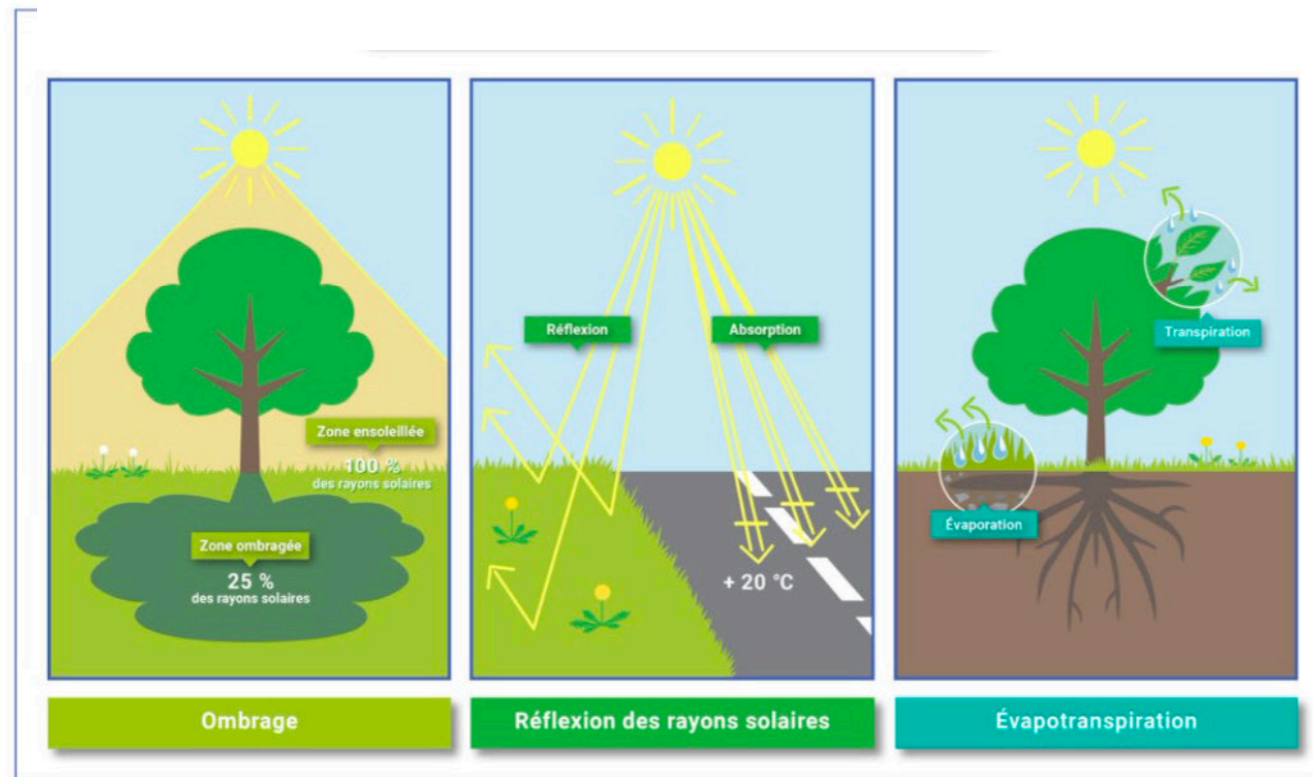
Projection des espaces lors d'un épisode de fortes pluies



-> UN EXEMPLE CONCRET: UNE REFLEXION MENÉE DANS LE CADRE D'UNE MISSION DU CAUE. LA GESTION INTÉGRÉE DES EAUX PLUVIALES, UNE OPPORTUNITÉ POUR VALORISER LES ESPACES PUBLICS D'UN VILLAGE DE L'AISNE

Adapter les revêtements de sol pour faciliter l'infiltration des eaux et limiter l'accumulation/ restitution de chaleur

-> le végétal au service du rafraîchissement de nos espaces publics (ombre portée, absorption de la chaleur, évapotranspiration...)



-> UN EXEMPLE CONCRET: UNE REFLEXION MENÉE DANS LE CADRE D'UNE MISSION DU CAUE. LA GESTION INTÉGRÉE DES EAUX PLUVIALES, UNE OPPORTUNITÉ POUR VALORISER LES ESPACES PUBLICS D'UN VILLAGE DE L' AISNE

III. BOÎTE À OUTILS

-> CARACTÉRISTIQUES ET CAPACITÉS DES REVÊTEMENTS DE SOLS



enrobé imperméable
(surfaces sombres restituant une chaleur conséquente en période estivale)



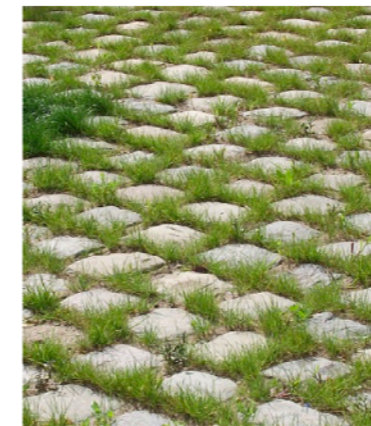
bordures continues
(phénomène de canalisation des eaux de ruissellement empêchant toute infiltration dans les accotements)



gravillons



sable stabilisé renforcé



pavés enherbés



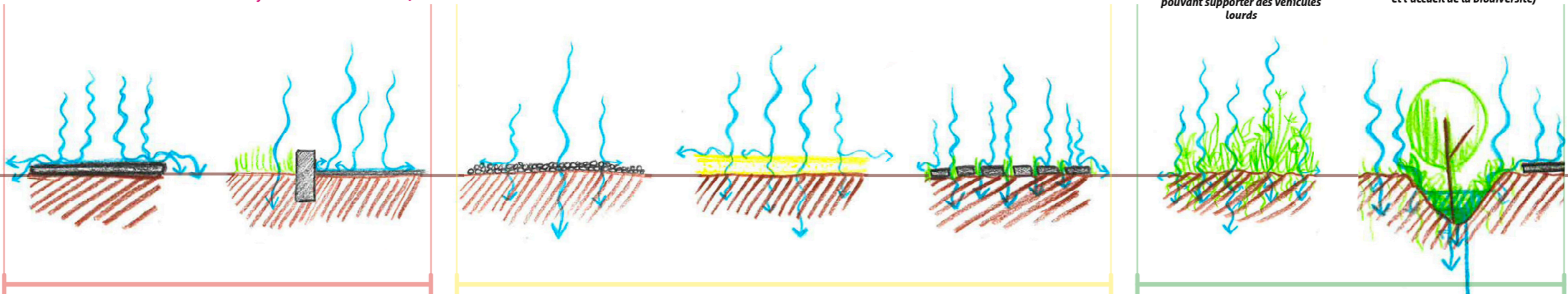
- Surfaces en herbe
- Surfaces en mélange terre/pierre engazonné (structure pouvant supporter des véhicules lourds)



nouve végétalisées avec palliers de tamponnement
(espaces permettant le développement et l'accueil de la biodiversité)

- de fraîcheur
- de biodiversité

+ de fraîcheur
+ de biodiversité



aucune absorption, limiter sa mise en œuvre aux surfaces fortement contraintes (bande de roulement, surfaces soumises à des girations)

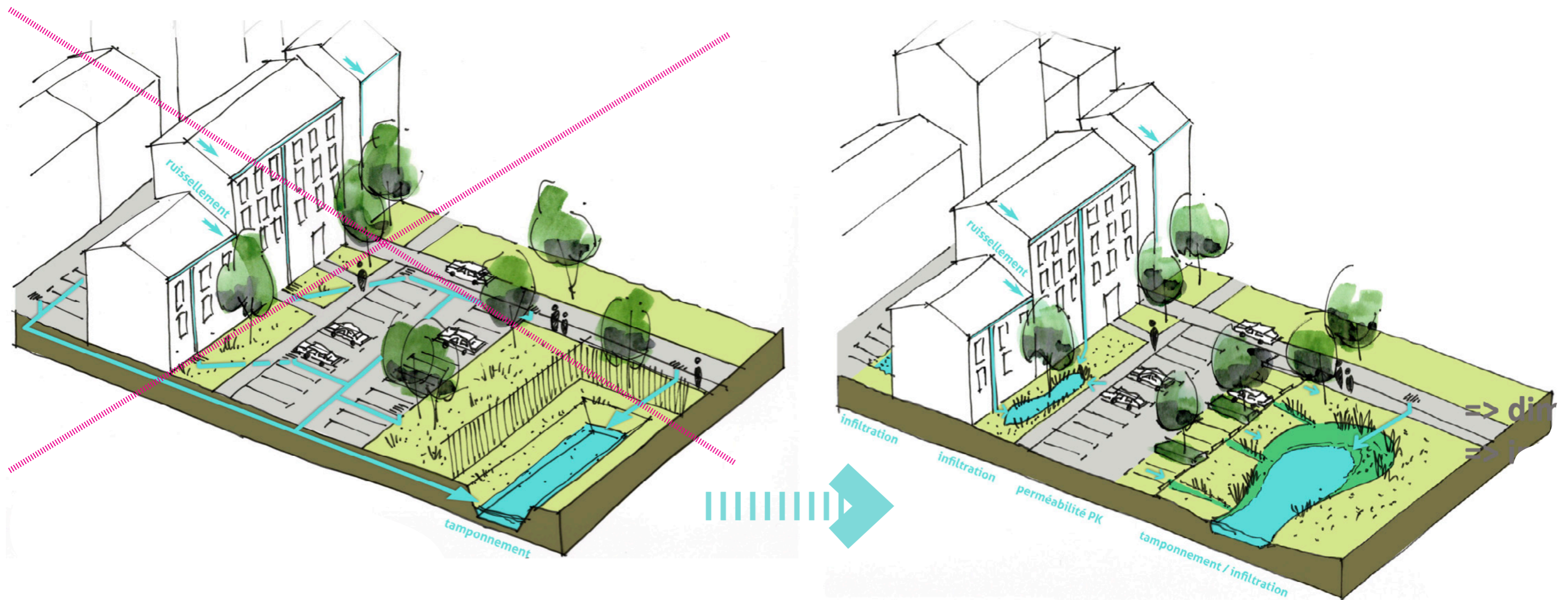
absorption moyenne
(peut supporter des véhicules)

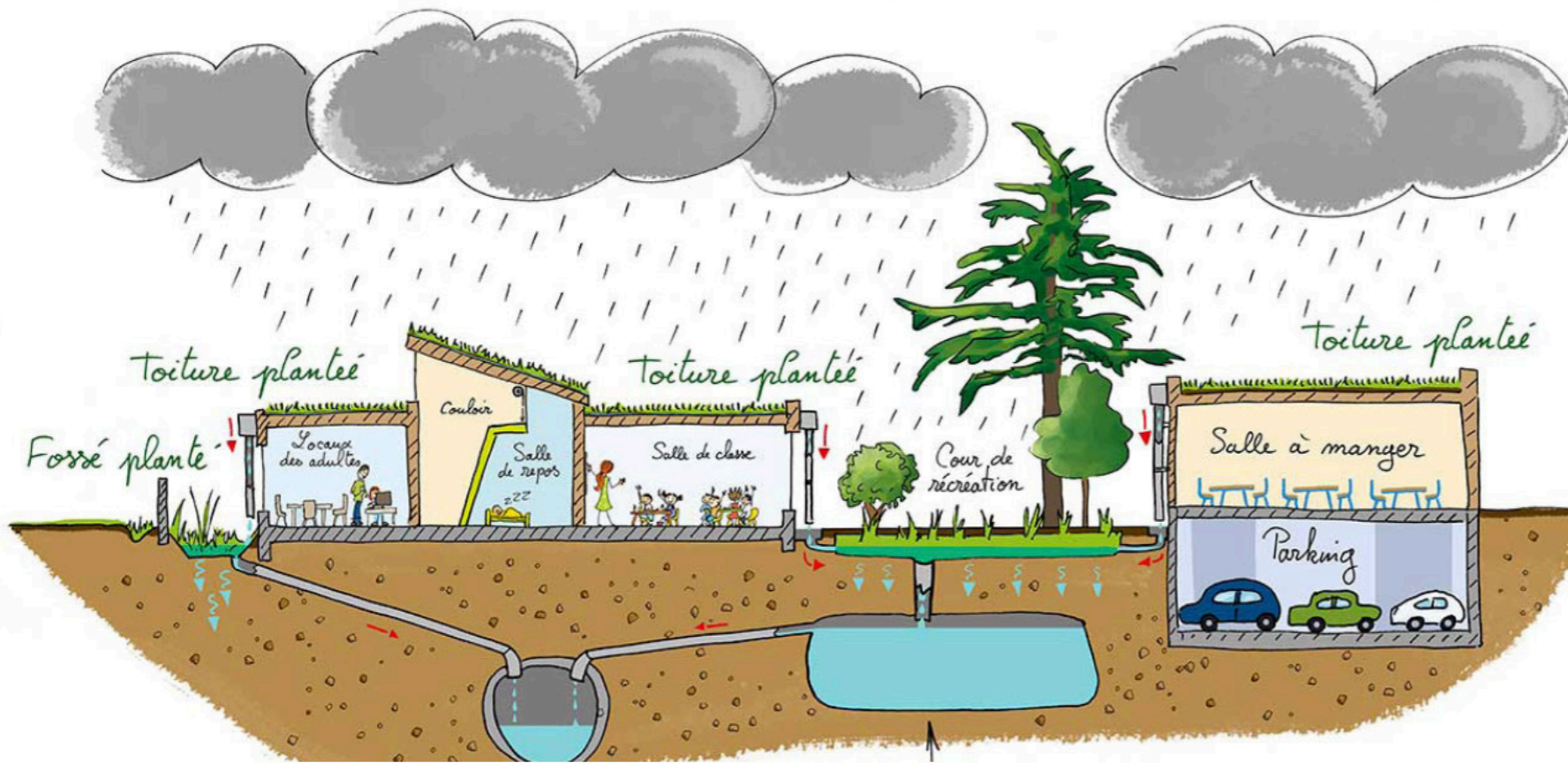
bonne absorption

-> VERS DES ACTIONS ET AMÉNAGEMENTS ADAPTÉS, UNE OPPORTUNITÉ POUR REQUESTIONNER, REDONNER DU SENS ET DE LA QUALITÉ À NOS ESPACES PUBLICS

Collecter au plus près, révéler, valoriser les eaux de pluie et de ruissellement au sein des espaces publics (gestion intégrée des eaux pluviales)

- > création de noues végétales (dépressions dans le sol faisant office de receptacle en vue de récolter, stocker et d'infiltrer les eaux de ruissellement issues des surfaces imperméables)
- > création d'échancrures dans les bordure en limite de voies afin de permettre à l'eau de se déverser puis de s'infiltrer dans les accotements végétalisés
- > création de mares ou de jardin de pluie (espaces végétalisés dans lesquels va se développer une végétation hygrophile à hydrophile selon la présence de l'eau plus ou moins fréquente)
- > l'ensemble de ces espaces peut être planté d'arbres ou d'arbustes dont le système racinaire contribuera à infiltrer plus rapidement les eaux récoltées

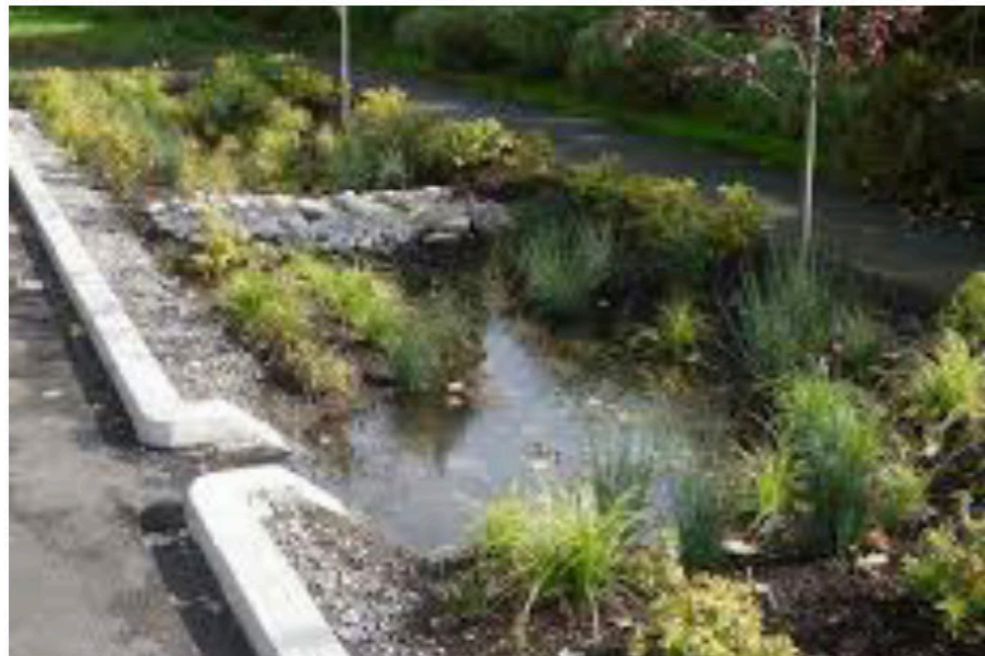




source: Sophie Anfray



source: CPIE Loire Anjou



source: Atelier LD



-> ADAPTER LA PALETTE VÉGÉTALE

Diversifier les strates végétales = diversité d'habitats pour la petite faune et les insectes

- > favoriser les essences et espèces indigènes (cf: Conservatoire Botanique National de Bailleul)
- > possibilité de mettre en œuvre des essences d'arbres exogènes, spécifiques, davantage adaptées au milieu urbain dense (effets du rayonnement solaire plus intense par effets de réverbération)
- > mise en œuvre de plantations vivaces (économiques en eau) plutôt que de poursuivre la plantation de plantes annuelles horticoles
- > mise en place systématique d'un couvert végétal des massifs (plantes tapissantes ou paillage végétal type BRF = contribue à (re)donner vie au sol)



Source photos: CAUE62

-> VERS UNE GESTION ADAPTÉE ET RAISONNÉE DE CES ESPACES DE NATURE.

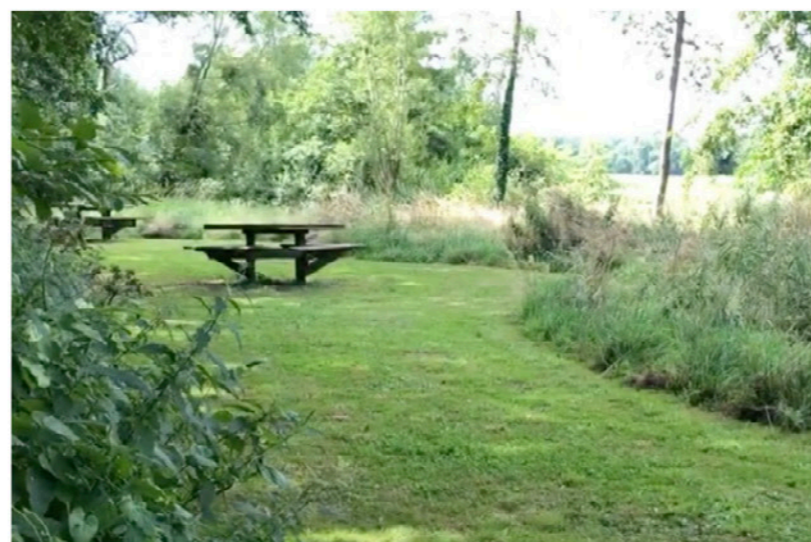
-> la fauche différenciée, un outil au service de la valorisation des espaces publics en herbe (création d'espaces à moindre coût: chemins, serpentines, labyrinthes, cheminements ludiques, alcoves, lieux de rencontres, etc) et des espaces naturels sensibles (lieux de biodiversité)

-> fauche tardive des surfaces en herbe (= fauche 1 à 2x/an selon les espaces)

-> maintien de tontes hautes (min. 6 cm) en bordures et sur les surfaces circulées...

-> réemploi des résidus de fauche ou/et maintien des feuilles tombées en automne sur le sol ou répartitions dans les surfaces plantées (paillage du sol pour protection des végétaux et nourriture du sol)

-> maintien de surfaces en herbes hautes = limite/ralenti le ruissellement des eaux de pluie



vidéo en ligne: <https://youtu.be/mtkgzAllrLA>

-> lien vers une video présentant les avantages de la gestion différenciée (Comité Régional du Tourisme et des Congrès des Hauts-de-France organisateur du label Villes et Villages Fleuris)

PAR OÙ COMMENCER ?

CIMETIÈRES, ÉCOLES, ACCOTEMENTS, ESPACES DE LOISIR, BERGES, PIEDS DE MURS, INTERSTICES, ETC.

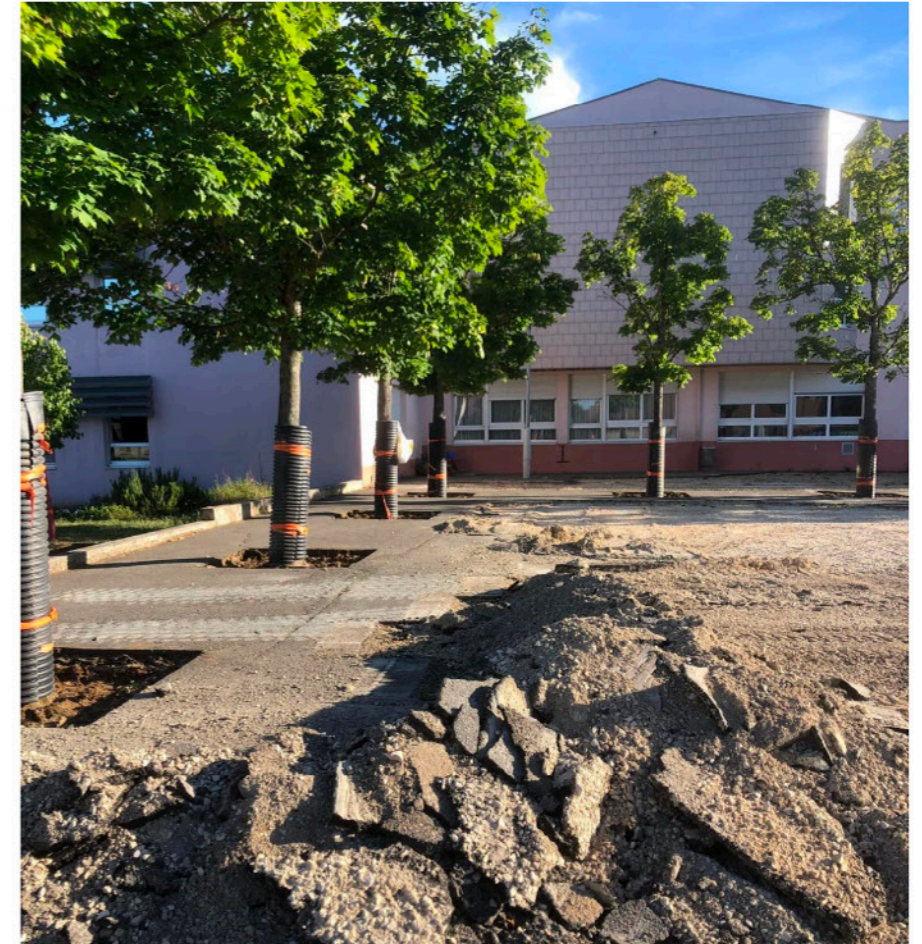
-> PAR OÙ COMMENCER ? LES LIEUX DE VIE, SENSIBLES (JEUNES ENFANTS)

Les écoles (si compétence communale)

- > désimperméabilisation des surfaces
- > végétalisation, création de points d'ombre au sein des cours (complément d'isolation du bâti)
- > envisager la cour d'école comme un support pédagogique, adapter son dessin aux nouveaux usages
- > co-construire le dessin et la composition des espaces avec les enseignants, les enfants...



- végétalisation des pieds d'arbres
- réemploi d'une partie des matériaux issus du dégroutage de l'enrobé
- création de surfaces d'expression libre
- mise à jour du chemin de l'eau, élément vivant qui contribue à apporter une dynamique au sein de la cour
- adaptation des modes de gestion et création d'espaces favorables à l'accueil de la biodiversité et au vivant (mares, noues, ...) = support d'observation du vivant

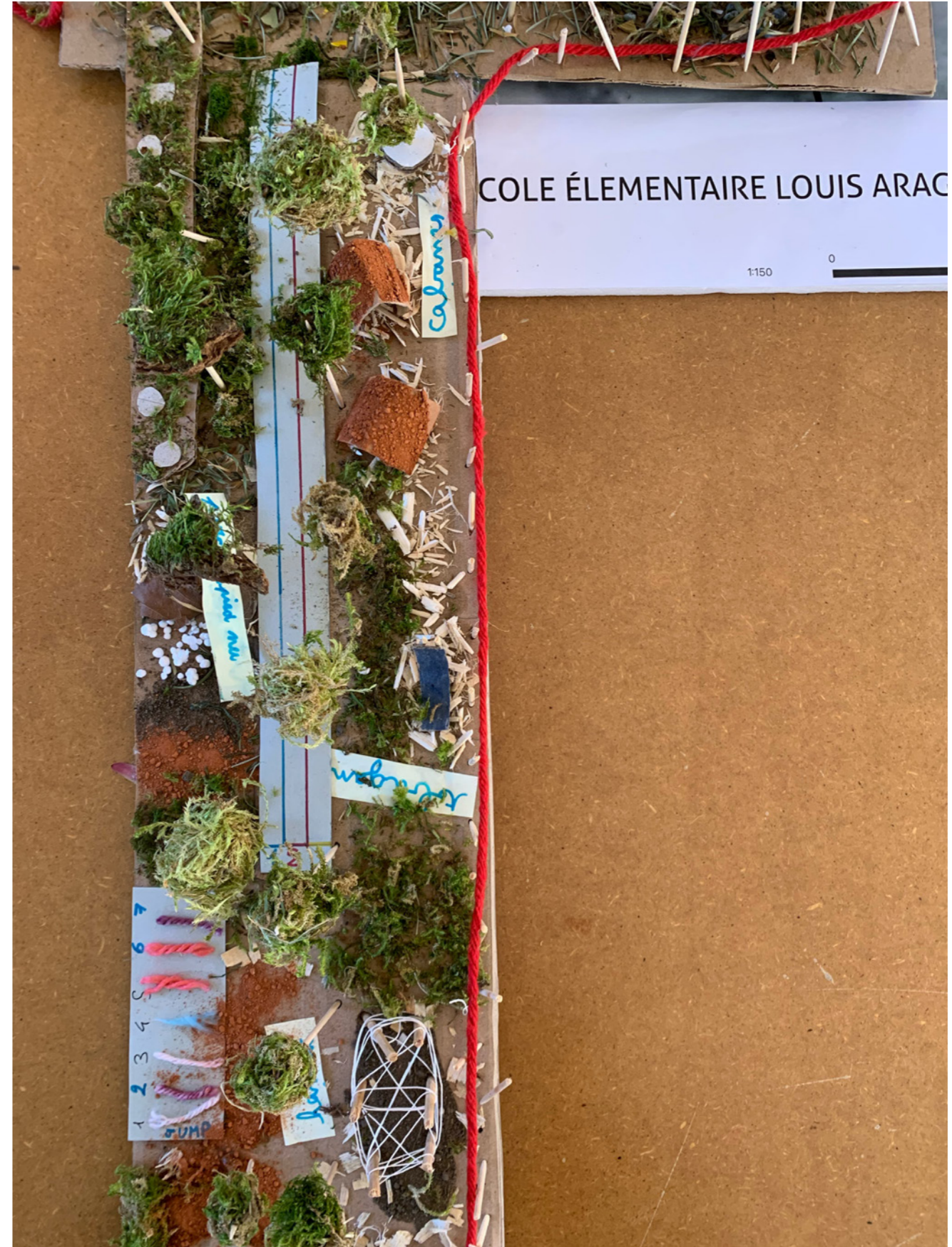


Source photos: CAUE62



-> PAR OÙ COMMENCER ? LES LIEUX DE VIE, SENSIBLES (JEUNES ENFANTS)

Les écoles (si compétence communale)



Ateliers de co-conception organisés par le CAUE 02, menés dans une école élémentaire (Pinon, Aisne)

-> PAR OÙ COMMENCER ? LES ESPACES SENSIBLES

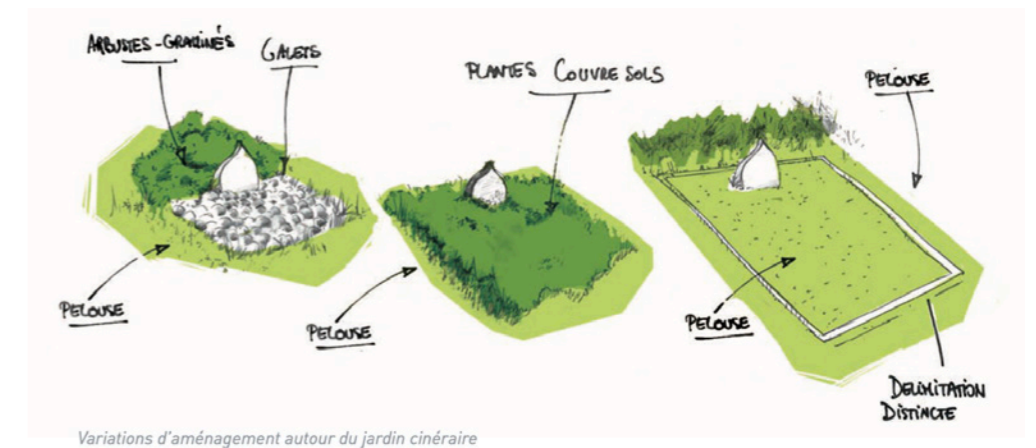
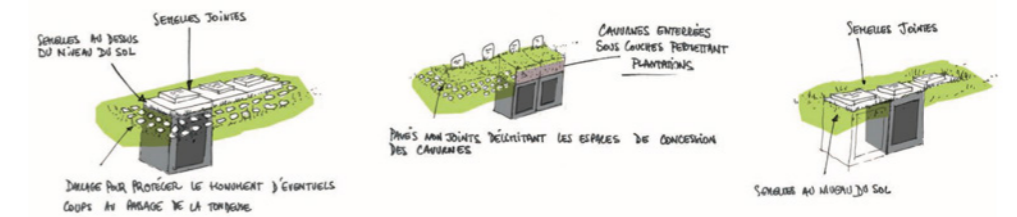
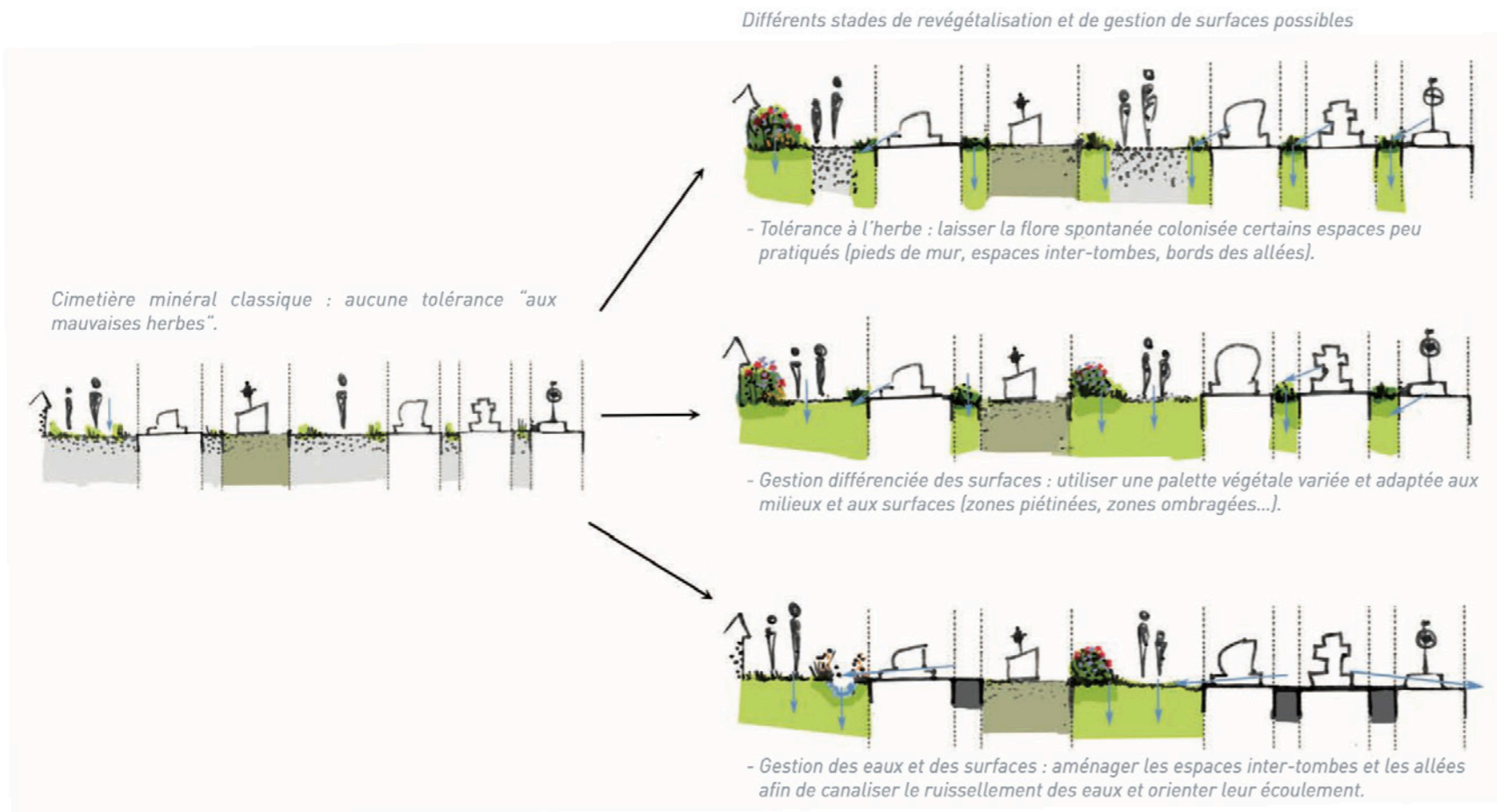
Les cimetières

- > tendre vers une végétalisation complète de nos cimetières afin de les valoriser, d'accueillir la vie et maîtriser leur entretien quotidien
- > cette végétalisation et l'évolution de leur mode de gestion doit être accompagné d'une phase de sensibilisation soutenue et régulière envers les habitants

Sources: Publication du CAUE 80, «Les cimetières ruraux de la Somme», disponible en ligne



VÉGÉTALISATION DES SURFACES, INFILTRATION DES EAUX ET FACILITÉ D'ENTRETIEN



Palette végétale variée pour une adaptation aux surfaces



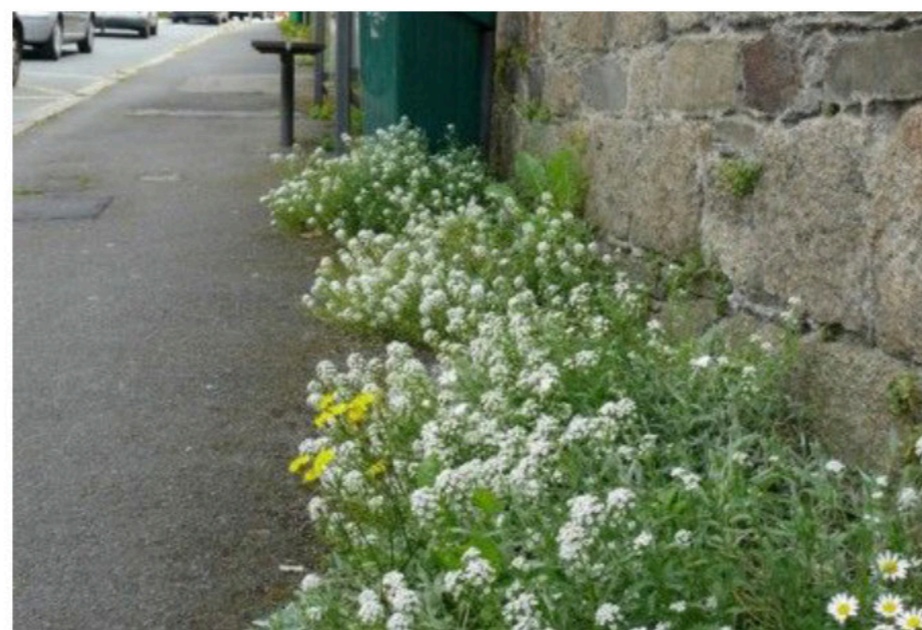
-> PAR OÙ COMMENCER ? LES ESPACES SENSIBLES

Les cimetières



Ouvrage à découvrir: http://www.caue80.fr/wp-content/uploads/caue80_Cimetieres_2013.pdf

-> PAR OÙ COMMENCER ? LES INTERSTICES, LES PIEDS DE MURS, LES ACCOTEMENTS, ETC



source: Wagon landscaping

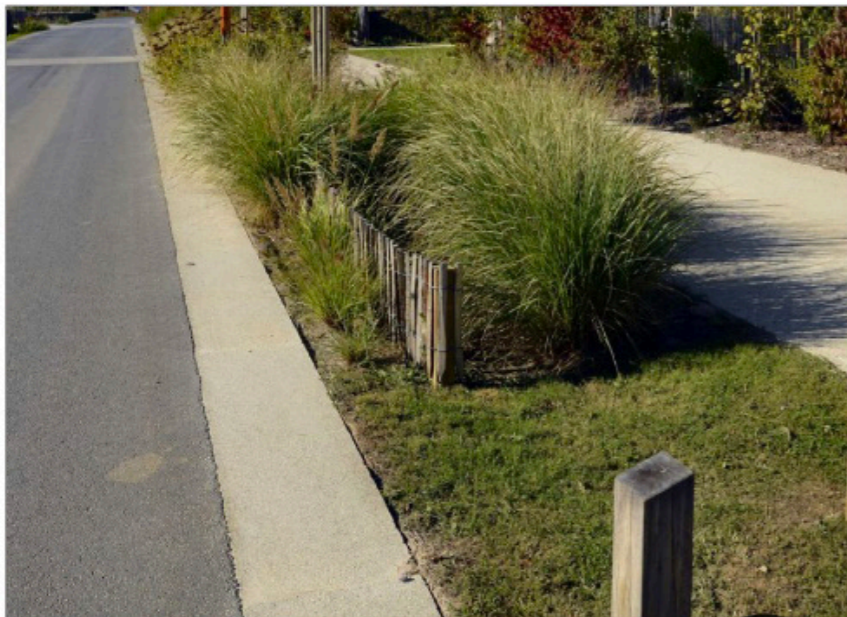
source: novaflore

source: Jean @JB75004 - twitter

-> PAR OÙ COMMENCER ? LES INTERSTICES, LES PIEDS DE MURS, LES ACCOTEMENTS, ETC



*Végétalisation des pieds de murs (Ressons-le-Long, O2)
-> visible également sur la commune de Saponay (végétalisation par les habitants, à développer)*



Bordure arrasées (au niveau de la chaussée) avec surfaces végétales décaissées afin de collecter facilement et continuellement les eaux de ruissellement



Gestion des eaux pluviales (réponse fonctionnelle) contribuant à la valorisation d'une rue (accueil du végétal)

QUELS PARTENAIRES POUR ACCOMPAGNER LES COMMUNES DANS LES ÉTAPES DE RÉALISATION DE CES PROJETS ?

-> PHASE DE DIAGNOSTIC/SENSIBILISATION DES ÉLUS/TECHNICIENS, CITOYENS

* **VOLET BIODIVERSITÉ** (CRÉATION DE MARES, ACCUEIL ET ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ, ETC): CPIE, ADREE

* **VOLET PAYSAGE** (REFLEXION ET APPROCHE GLOBALE (AIDE AU DIAGNOSTIC, CONCERTATION, DÉFINITION DES ENJEUX, HIÉRARCHISATION DES ACTIONS ET PRÉCONISATIONS, COMPOSITION DES ESPACES, ETC): CAUE, BUREAUX D'ÉTUDE DE PAYSAGISTES-CONCEPTEURS (CF: ANNUAIRE DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DU PAYSAGE)

* **VOLET TECHNIQUE** (MOBILITÉ, GESTION INTÉGRÉE DES EAUX PLUVIALES): ADOPTA, CEREMA, ADICA, ETC

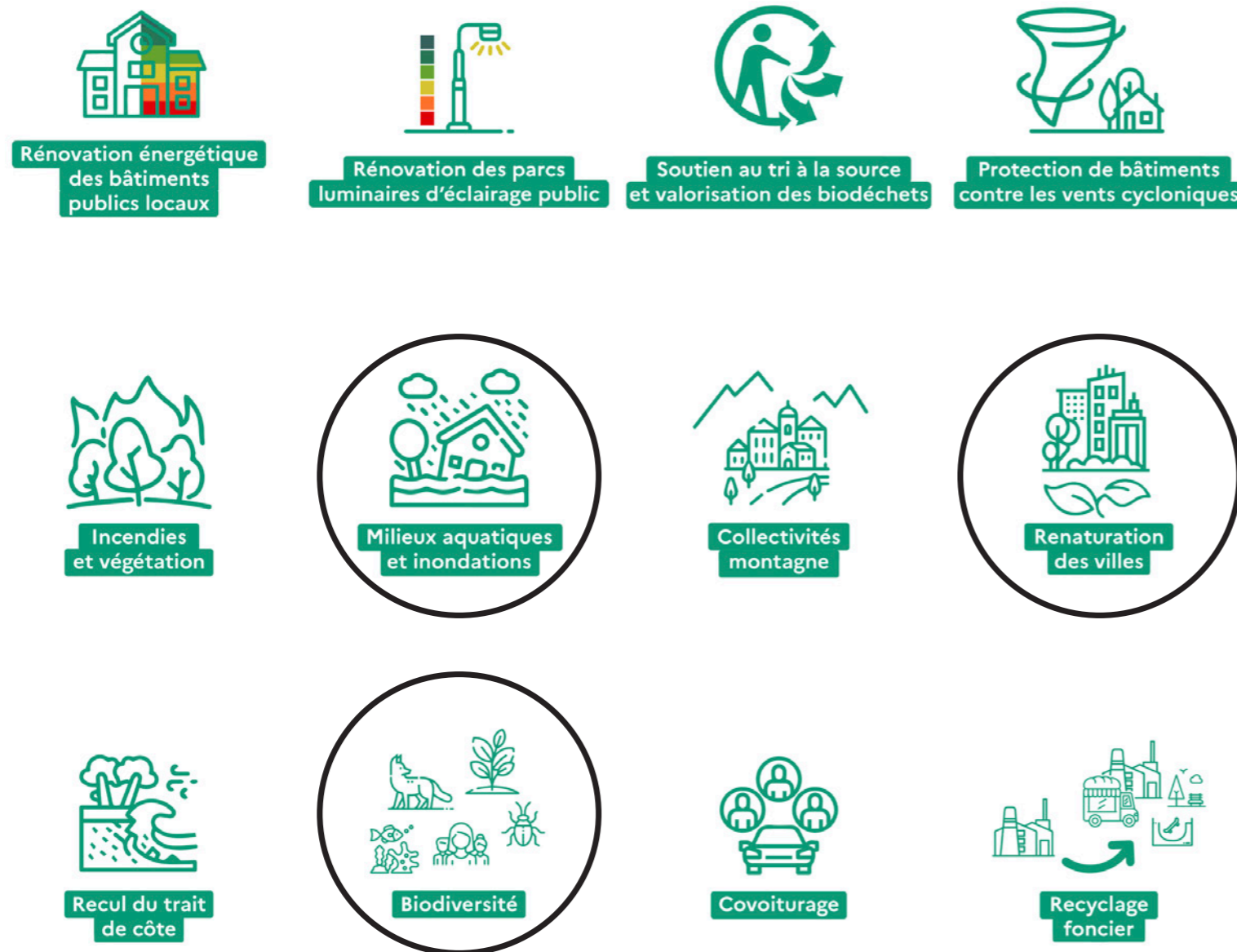
-> **PHASE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE** (DIAGNOSTIC, DÉFINITION DES ENJEUX, CONCERTATION, AIDE À LA CONCEPTION ET AIDE AU SUIVI DE LA RÉALISATION DU PROJET) : BUREAUX D'ÉTUDE DE PAYSAGISTES-CONCEPTEURS ASSOCIÉS À DES BUREAUX D'ÉTUDE SPÉCIALISÉS (ÉCOLOGUES, BET VRD, BET HYDRAULIQUE, ETC ...)

QUELS LEVIERS FINANCIERS POUR AIDER LES COMMUNES À MENER À BIEN CES PROJETS ?

-> LES AIDES FINANCIÈRES (LISTE NON-EXHAUSTIVE)

* DISPOSITIF PROPOSÉ PAR L'ÉTAT FRANÇAIS: LE FOND VERT


Il est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie.




QUELS LEVIERS FINANCIERS POUR AIDER LES COMMUNES À MENER À BIEN CES PROJETS ?

-> LES AIDES FINANCIÈRES (LISTE NON-EXHAUSTIVE)

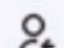
* AIDES FINANCIÈRES DE L'AGENCE DE L'EAU


 **Porteur(s) d'aide :**
Agence de l'eau Seine Normandie



 **Subvention** (min : 40 % - max : 80% En fonction du degré d'ambition biodiversité, pleine terre, gestion des pluies fortes et encadrement)
Ingénierie technique

 **Réurrence :**
Permanente

 **Bénéficiaires :**
Communes, Intercommunalités / Pays, Départements, Régions, Associations, Particuliers, Entreprises privées, Entreprises publiques locales (Sem, Spl, SemOp), Établissements publics (écoles, bibliothèques...) / Services de l'État, Recherche

 **Zone géographique couverte par l'aide :**
Seine-Normandie (Bassin hydrographique)

PORTEUR D'AIDE PUBLIC

Gérer les eaux de pluies dès la conception des projets d'urbanisme et d'aménagement urbain avec des solutions fondées sur la nature

Nom initial de l'aide

« Programme Eau et Climat 2019-2024 agence de l'eau Seine Normandie »

Critères d'éligibilité

Avancée du projet : Réflexion / conception, Mise en œuvre / réalisation

Dépenses/actions couvertes : Dépenses d'investissement

Autres critères d'éligibilité :

- projet en zone urbaine
- réduction des volumes collectés par les réseaux
- gestion à ciel ouvert
- maîtrise des pollutions dès l'origine du ruissellement
- si toiture végétalisée, épaisseur supérieure à 8 cm

QUELS LEVIERS FINANCIERS POUR AIDER LES COMMUNES À MENER À BIEN CES PROJETS ?

-> LES AIDES FINANCIÈRES (LISTE NON-EXHAUSTIVE)

* AIDES FINANCIÈRES DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

-> NATURE EN CHEMINS (NACH)



Objectif(s)

Favoriser la biodiversité ordinaire et conserver/restaurer/reconquérir la trame écologique que constituent les chemins ruraux et/ou des voies communales et intercommunales, ainsi que les délaissés adjacents, mais aussi les mares, par le biais de :

- Plantation de haies,
- Plantation d'arbres (fruitiers ou non),
- Création ou restauration de mares.
- Ces travaux peuvent être complétés par l'ensemencement de bandes refuges herbacées, l'installation de nichoirs, hôtels à insectes et être valorisés par des panneaux d'information.

Bénéficiaires

- Une collectivité territoriale ou un groupement de collectivités,
- Une association loi 1901 ayant obtenu l'accord des collectivités concernées,
- Une association foncière de remembrement, sur sa propriété et en dehors des aménagements connexes au remembrement.

Forme

- Subvention plafonnée à hauteur de 50% des dépenses prévisionnelles subventionnables pour les travaux,
- Subvention plafonnée à 70 % pour les frais de bornage,
- Dépenses considérées en HT pour les collectivités et leurs groupements et en TTC pour les associations.
- Seuil des dépenses éligibles fixé à 1000€.

Instruction

Dépenses éligibles :

- Frais de bornage,
- Fournitures : matériel végétal, protection du sol et des plants, tuteurs et jalons,
- Prestations de plantation et de préparation éventuelle du sol,
- Travaux et investissements liés à la création et/ou la restauration de mares,
- Investissements liés à la fourniture et à l'installation d'hôtels à insectes et/ou de nichoirs,
- Conception et installation d'une information des usagers sur les aménagements réalisés,
- Dépenses de personnel du maître d'ouvrage, dans la limite du montant total HT des autres dépenses engagées. Si le maître d'ouvrage est une association loi 1901, les dépenses de personnel, dont le montant est inférieur ou égal au montant total TTC des autres dépenses engagées pour le projet, sont éligibles au soutien régional dès lors que l'association n'a pas reçu d'autres aides régionales pour ce projet.

Les dépenses sont soumises à différents plafonds, listés dans le cahier des charges.

MERCI DE VOTRE ATTENTION.